

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2022

Page

1.	Appel.....	640
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	640
3.	Démissions.....	641
4.	Assermentations.....	642
5.	Communications du Président.....	643
6.	Communications et réponses de la Municipalité.....	644
7.	Préavis n° PR22.19PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- pour les études de projet de réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge Rapportrice : Mme Joëlle DRUEY.....	647
8.	Préavis n° PR22.16PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 1'320'000.- pour les études de l'entretien et de la rénovation des bâtiments communaux et le rapport sur le postulat du 5 octobre 2017 de Madame la Conseillère communale Aude Briand « POUR une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la Commune » Rapporteur : M. Olivier SIMON-VERMOT.....	652
9.	Préavis n° PR22.14PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- pour financer la phase 3 du projet Smart metering (systèmes de mesure intelligents) Rapporteur : M. Ruben RAMCHURN.....	655
10.	Préavis n° PR22.23PR concernant la modification et la radiation des plans fixant la limite des constructions (PLC) de la « Collectrice Sud » secteurs Centre et Sud dans le cadre du projet de l'Axe principal d'agglomération (APA) Rapporteur : M. Ruben RAMCHURN.....	656
11.	Postulat n°PO22.07PO Postulat de Mme Ella-Mona CHEVALLEY « Une carte communale pour un accès universel aux services communaux et une réelle intégration » Rapportrice : Mme Pascale FISCHER.....	657
12.	Motion de M. le Conseiller communal Julien Wicki et Consorts intitulée « Montrer la voie : offrir la gratuité pour les transports publics aux jeunes et aux seniors ».....	661
13.	interpellations, simples questions et vœux reportées du 6 octobre 2022	669
13.1	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (La Maison d'Ailleurs).....	669
13.2	Une question de M. le Conseiller Martin LOOS (L'aménagement des différentes manifestations sur le domaine public).....	674
13.3	Une question de M. le Conseiller Onurhan KÜÇÜK (Le programme en fin de journée du marché durant l'été).....	675
13.4	Une question de M. le Conseiller Bart WIND (Les mises à l'enquête).....	676
13.5	Une question de M. le Conseiller Pierre-André MICHOUUD (Le pourcentage culturel).....	677
13.6	Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (La péréquation intercommunale : quelle position pour Yverdon ?).....	679
13.7	Une question de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (La cérémonie d'accession au Conseil d'État de citoyens yverdonnois).....	683
13.8	Une question de Mme la Conseillère Anne-Carole LEIBACHER (Qu'advient-il des arbres coupés ?).....	684

13.9	Une question de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Le suivi du programme « Réutilisons » et de la campagne « Anti-Littering »).....	686
13.10	Une question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Les séances du Conseil communal).....	688
13.11	Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI et Consorts (Le local de l'association Pont de l'amitié).....	689
14.	Nouvelles interpellations, simples questions et vœux reportées.....	690
14.1	Une question de Mme la Conseillère Sally KONAN GASPARINI (Impliquer la population et les entreprises pour le développement du chauffage à distance).....	690
14.2	Une question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (L'axe Floreyres-Bellevue).....	691

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 novembre 2022

Présidence

Monsieur Roland VILLARD, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20h01, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Rosario DI FIORE, Malory FAGONE, Nathalie GUTIERREZ, Lucie JEANNERET, Sophie MAYOR, Pierre-André MICHOU, Marceline MILLIOUD, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Olivier SIMON-VERMOT.

Membres absents :

Mme Céline EHRWEIN, Mme Mathilde MARENDAZ, M. Ozman GULPINAR.

Membres présents	87
Membres excusés	9
Membres absents	3
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons les propositions individuelles et interpellations reportées de la séance du 6 octobre 2022 :

- 13.1 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la Maison d'Ailleurs
- 13.2 Question de M. le Conseiller Martin LOOS sur l'aménagement des différentes manifestations sur le domaine public
- 13.3 Question de M. le Conseiller Onurhan KUÇUK sur le programme en fin de journée du marché durant l'été
- 13.4 Question de M. le Conseiller Bart WIND sur la mise à l'enquête
- 13.5 Question de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU sur le pourcentage culturel
- 13.6 Interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER sur la péréquation intercommunale : Quelle position pour Yverdon ?

- 13.7 Question de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER sur la cérémonie d'accession au Conseil d'État de citoyens yverdonnois
- 13.8 Question de Mme la Conseillère Anne-Carole LEIBACHER sur « Qu'advient-il des arbres coupés ? »
- 13.9 Question de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT sur le suivi du programme « Réutilisons » et de la campagne « Anti-littering »
- 13.10 Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER sur les « Séances du Conseil communal »
- 13.11 Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI et Consorts sur « Le local de l'association Pont de l'amitié »
- 13.12 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la neutralité des institutions
- 13.13 Interpellation de Mme la Conseillère Mathilde MARENDAZ sur « Coupe du monde au Qatar 2022 »

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Quant au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons encore de nouvelles propositions individuelles et interpellations :

- 14.1 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur les mesures d'économie d'énergie
- 14.2 Question de Mme la Conseillère Sally KONAN GASPARINI sur « Impliquer la population et les entreprises pour le développement du chauffage à distance »
- 14.3 Question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT sur l'axe Floreyres-Bellevue

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci M. le Président, c'est une erreur, je m'en excuse.

M. le Président Roland VILLARD :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. DÉMISSIONS

En date du 27 octobre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma démission du poste de conseiller communal en date du 31 octobre 2022. Non pas que je ne plaise plus dans cette noble assemblée, mais une autre fonction tout aussi politique m'attend dans les semaines à venir.

C'est avec grand plaisir que j'ai siégé au conseil communal pendant 22 années, tout au long desquelles j'ai pu faire de belles rencontres de tous bords et traiter divers préavis de tous genres. Entré en tant de conseiller Libéral, j'ai pu revenir sous les couleurs du PLR, mais toujours avec l'envie d'œuvrer pour le bien de notre ville.

Mes nouvelles attributions me permettront d'être plus impliqué dans les diverses affaires et projets communaux et c'est déjà avec une certaine impatience que j'attends le moment de débiter dans cette nouvelle fonction et de tous vous retrouver dans cette belle salle qu'est l'Aula

Magna du château.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Monsieur François ARMADA**.

Monsieur le Conseiller François ARMADA a accédé à ce Conseil le 1^{er} janvier 1994 pour le groupe PLR.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur François ARMADA pour son engagement durant ces 22 années au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux dans sa nouvelle fonction.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 31 octobre dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal, avec effet immédiat. Pour des raisons privées et professionnelles, je ne peux guère honorer ce mandat et je préfère laisser ma place à une personne plus disponible.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Madame Anne-Laure PAHUD**

Madame Anne-Laure PAHUD a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2021 pour le groupe PLR.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Anne-Laure PAHUD pour son engagement au sein de notre Conseil et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour son futur.

4. ASSERMENTATIONS

Pour faire suite à l'élection de M. François ARMADA lors des élections communales complémentaires à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains le 16 octobre 2022, j'ai le plaisir de procéder à son assermentation.

Je prie Monsieur François ARMADA de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Monsieur François ARMADA, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant aux articles 9 et 62 de la loi sur les communes, suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Roland VILLARD

M. François ARMADA « Je le promets »

Monsieur le Municipal, je vous félicite pour votre accession à la Municipalité et vous y souhaite beaucoup de plaisir.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Les démissions de Mesdames Fanny SPICHIGER et Anne-Laure PAHUD ainsi que de Messieurs Fabio CUETO et François ARMADA ont laissé le Conseil communal avec 4 sièges vacants.

M. Michel DUBEY, premier des viennent-ensuite de la liste UDC, né en 1957 et domicilié à la rue des Charmilles 13 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Fabio CUETO.

M. Mathias ORTEGA, premier des viennent-ensuite de la liste du parti Vert·e·s et Solidaires, né en 1995 et domicilié à la Rue de la Villette 10 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Fanny SPICHIGER.

M. Daniel COCHAND, premier des viennent-ensuite de la liste du parti PLR et PVL, né en 1942 et domicilié à la Rue Saint-Georges 19 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. François ARMADA et il siègera en qualité d'indépendant.

M. Christophe LOPERETTI, 3ème de viennent-ensuite de la liste des partis PLR et PVL, né en 1987 et domicilié à la Rue des Tuilerie 1 à Yverdon-les-Bains a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Anne-Laure PAHUD et en représentant le parti de l'UDC.

Je prie Messieurs Michel DUBEY, Mathias ORTEGA et Daniel COCHAND de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Messieurs Michel DUBEY, Mathias ORTEGA, Daniel COCHAND et Christophe LOPERETTI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

On m'annonce que M. Christophe LOPERETTI n'est pas là. Nous allons assermenter les trois personnes et nous l'assermenterons la prochaine fois.

Lecture du serment par M. le Président Roland VILLARD.

M. Michel DUBEY : « Je le promets »

M. Mathias ORTEGA : « Je le promets »

M. Daniel COCHAND : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques uniquement à Messieurs Michel DUBEY et Mathias ORTEGA, puisque M. Daniel COCHAND l'ayant déjà, et je vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Rappel de notre règlement et des bonnes pratiques

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vue des prochaines séances et de celle-ci, je tiens à vous rappeler certains points figurant dans notre règlement et dans notre guide des bonnes pratiques afin de garantir le bon déroulement des séances.

Art. 25 Police de la salle

¹ Le bureau est chargé de la police de la salle des séances. Il peut au besoin faire évacuer les personnes qui troublent la séance.

Art. 33 Police de l'assemblée

¹ Le président exerce la police de l'assemblée. Il rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux conseillers et aux membres de la municipalité.

² Si le rappel à l'ordre ne suffit pas, le président peut retirer la parole à l'orateur.

³ Si le président ne peut pas obtenir l'ordre, il a le droit de suspendre ou de lever la séance.

Dans notre guide des bonnes pratiques, il est aussi recommandé de ne prendre la parole que pour amener de nouveaux éléments.

Lors de sa prise de parole, le/la conseiller/ère communal/e veille à interpeller la Municipalité dans son ensemble et à ne pas faire d'attaques personnelles, notamment à l'encontre de la Municipalité ou à l'encontre d'autre membres du Conseil communal.

Les conseillers communaux ont en tout temps la possibilité de demander des informations ou de formuler des questions de compréhension auprès des membres des commissions traitant un objet,

ceci afin d'éviter de refaire un débat complet au Conseil communal.

Par ailleurs, les conseillers communaux sont appelés à faire preuve d'une attitude digne de la fonction qu'ils occupent, notamment en respectant le déroulement et les espaces dévolus au débat démocratique.

Les interventions qui font plus d'une page ne devraient pas être lues dans leur intégralité, mais présentées sous forme de synthèse et accompagnées de conclusions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Élections
complémentaires à la
Municipalité*

Je tiens à remercier les Conseillères et Conseillers qui ont eu la gentillesse de remplacer les membres du bureau qui étaient absents lors de la journée des élections complémentaires à la Municipalité. La journée s'est bien déroulée et les résultats ont été donnés à 14h00. Un grand merci aux personnes qui étaient impliquées pour cette journée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Votations fédérales

Je vous informe qu'aucun acte de la Confédération n'est prêt à être soumis au vote le 12 mars 2023. Donc il n'y aura pas de votations fédérales pour cette date-là. Cependant, une votation cantonale pourrait éventuellement se tenir à cette date.

**6. COMMUNICATIONS ET
RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

En ce jour, la Municipalité vous a fait parvenir la communication CO22.12, concernant un nouveau train de dépenses urgentes pour garantir le fonctionnement des installations et des services essentiels de la Ville en cas de pénurie ou de panne d'électricité. Compte tenu de l'urgence et du contenu de cette communication, je vais en faire la lecture intégrale.

Dans le cadre de la crise de l'énergie largement évoquée quotidiennement par les médias en Suisse et en Europe, le Conseil fédéral a lancé le 31 août 2022 plusieurs mesures afin de garantir l'approvisionnement électrique et de faire des économies de gaz. Les recommandations ont été émises sous la forme d'une campagne médiatisée avec des affiches d'image thermique sous le slogan « l'énergie est limitée, ne la gaspillons pas ». Depuis, certaines collectivités publiques, à l'instar de la ville de Lausanne, ont d'ores et déjà annoncé avoir pris un certain nombre de mesures d'optimisation et d'économies d'énergie.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a également communiqué sur ce sujet le 5 septembre 2022 dans le cadre d'une conférence de presse qui informait le public quant à la mise en place d'une cellule de crise. Elle indiquait que tous les services de la Ville allaient être amenés à identifier les enjeux et les risques liés à une potentielle pénurie de gaz et d'électricité durant cet hiver et à définir des mesures concrètes en termes d'économie d'énergie au sein de l'administration.

L'Union des Villes suisses a émis une liste de propositions non exhaustives sur laquelle la Municipalité s'est fondée. Les mesures d'économie d'énergie prévue à ce stade dans les bâtiments communaux, ainsi que sur le domaine public, ont fait l'objet d'un communiqué de presse le 27 octobre dernier. À cet égard, la cellule de crise d'Yverdon-les-Bains a mis en place une première séance de travail le vendredi 16 septembre 22, réunissant notamment les cadres et spécialistes du Service des énergies et du Service des bâtiments, au cours de laquelle une série de mesures adaptées à notre administration a été proposée. L'ensemble de l'administration a ensuite été chargée de définir les mesures à prendre afin de garantir autant que possible un fonctionnement minimal des services, des installations et des prestations en cas de pénurie ou de blackout. Ce travail préparatoire a pour objectif de présenter à la Municipalité, d'ici à fin novembre 2022, les décisions ciblées à prendre dans la gestion de la pénurie énergétique, tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel, au-delà des mesures urgentes nécessaires pour sécuriser l'alimentation électrique des installations vitales de la Ville qui ont déjà été identifiées lors du traitement du préavis PR22.26PR accepté par ce Conseil le 6 octobre dernier.

Pour rappel, la Confédération, par son office de l'approvisionnement économique du pays, a pour mission de prévenir et minimiser les risques liés à une éventuelle pénurie d'électricité quelles que soient les raisons. À cet effet, l'association des entreprises électriques suisses a constitué l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (Ostral), chargé les préparatifs requis dans les secteurs de la production, des achats, des transports, de la distribution et de la consommation d'électricité pour affronter une pénurie grave selon l'article 1 de l'Ordonnance du 10 mai 2017 sur l'organisation de la branche électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays. Les préparatifs sont explicités selon les différentes phases de gestion de la demande. Phase 1 : appel à économiser, phase 2 : restrictions de consommation, phase 3 : contingentement voire contingentement immédiat, phase 4 : délestage du réseau, phase 5 : blackout.

On se réfère à cet égard aux explications détaillées données dans le cadre du préavis PR22.26PR précité. La cellule de crise et les services ont ainsi travaillé sur les mesures d'économie d'énergie à prendre dans un premier temps ainsi que sur les mesures nécessaires pour garantir le fonctionnement des activités vitales et des services indispensables en cas de pénurie avec délestage (phase 4 du plan Ostral) voire, dans le pire des cas, en cas de blackout (phase 5 du plan Ostral), c'est-à-dire d'une panne d'électricité généralisée durant plusieurs heures voire plusieurs jours. Toutes les mesures d'économie prises visant à éviter le risque que la Confédération ne doive activer la phase 4 du plan Ostral et ordonner des délestages, le cas échéant ceci viserait à éviter autant que possible le risque d'un blackout. Comme on l'a rappelé, les mesures urgentes pour sécuriser l'alimentation électrique des installations vitales de la Ville d'Yverdon-les-Bains ont été identifiées dans un premier temps et ont fait l'objet du préavis PR22.26PR précité. Néanmoins, celles-ci ne suffisent pas à elles seules à garantir le fonctionnement des installations essentielles aux services et prestations minimales que la Ville devrait fournir en cas de délestage a fortiori de blackout total.

Au vu de l'épuisement marqué des stocks de matériel et de l'équipement permettant la sécurisation des infrastructures communales clés en main en cas de pénurie ou de blackout ainsi que de délais de livraisons de plus en plus longs, des mesures urgentes ont dû être prises et mises en œuvre sans attendre. Ainsi, des commandes de matériel d'urgence et d'installation ont dû être anticipées afin de pouvoir faire face à une éventuelle pénurie voire à un blackout en fin d'hiver. Ces équipements, dont l'achat était pour partie prévu à moyen terme en fonction du plan des investissements, seront ainsi disponibles en cas de nécessité. Compte tenu de l'urgence de la situation, la Municipalité a autorisé ses services à passer les commandes sans attendre l'octroi du crédit d'investissement nécessaire. La Commission des finances a été oralement informée. Il est possible que certains postes doivent être encore complétés suite aux démarches d'analyse de situation encore en cours dans l'administration et qui devrait se terminer à fin novembre 2022.

En l'état, le montant du crédit demandé s'élèvera à CHF 829'803.- selon le tableau de répartition ci-dessous et je vous donne les principaux items.

Dans le domaine du Service des énergies et des bâtiments : former le personnel aux mesures d'économie pour CHF 12'000.-, optimisation énergétique de 10 bâtiments les plus pertinents (mesure prévue au plan des investissements) CHF 100'000.-.

Dans le domaine du Service des travaux et de l'environnement : génératrice pour alimenter pompe de relevage dans le cadre de l'alimentation de la STEP pour CHF 88'000.-, alimentation sans interruption pour assurer la liaison fibre optique et mesures de commande de régulation dans le cadre de la station de pompage et de la liaison des fibres optiques de ces stations de pompage pour CHF 24'000.-, citerne diesel, donc achat d'une citerne de 10 à 15'000 litres, réserve de carburant pour CHF 35'000.-, achat d'un système autonome pour la station de carburant pour CHF 4'000.- et un plugin et une liaison fibre optique pour la station de pompage de Gasparin pour CHF 8000.-, là aussi couvert comme les items concernant la STEP et les stations de pompage par la taxe d'épuration.

Dans le domaine de l'informatique de la Ville : déménagement et sécurisation du fonctionnement du centre de calcul pour CHF 161'233.- (investissement prévu au plan des investissements), investissement dans un système de téléphonie et génératrice et équipement de la salle de la cellule de crise pour un montant de CHF 104'500.-, déménagement et sécurisation du fonctionnement du centre de calcul pour un montant de CHF 63'079.-.

Dans le domaine de la mobilité : mandat d'étude pour mise en conformité des carrefours en cas de coupure d'électricité CHF 10'000.-.

Dans le domaine de la sécurité publique : achat d'un groupe électrogène permettant la continuation d'une partie du poste de police en cas de blackout, donc une sécurisation totale des énergies pour le poste de police pour un montant de CHF 36'091.-, liaison équipotentielle et adaptation du tableau du réseau à basse tension et création d'un secteur pour installer des nouvelles installations, donc des travaux de raccordement et de génie civil, pour CHF 70'900.-.

Dans le domaine du Service de la culture : kit d'urgence, 4 kits, comportant testeurs thermo hygrométriques pour CHF 20'000.-, déshumidificateurs/génératrices et chauffage, dépôt d'urgence pour les collections de tiers génératrice/déshumidificateurs et chauffage, équipement spécifique, également pour une somme de CHF 10'000.-.

Dans un domaine conjoint des bâtiments et du Service de la culture : achat d'une génératrice et adaptation de l'installation électrique existante dans le cadre de l'alimentation de la bibliothèque publique pour un montant de CHF 25'000.-, une réserve d'essence et de gaz pour un montant de CHF 8'000.-.

Enfin, dans le domaine des bâtiments : achat d'une génératrice et adaptation de l'installation électrique existante dans le domaine de l'alimentation du centre funéraire pour CHF 35'000.- et génératrice/déshumidificateurs et chauffage et en tant que matériel de dépannage pour une somme de CHF 15'000.-.

Un préavis portant sur une demande de crédit d'investissement pour couvrir ces dépenses d'urgence afin de pallier les risques de délestage et de blackout ainsi, le cas échéant, que d'éventuelles d'autres dépenses qui viendraient à être identifiées dans la suite des démarches en cours, sera présenté au Conseil communal d'ici la fin de l'année 2022. Le plan des investissements en 2023-2032 sera adapté en conséquence. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je crois qu'il y a un petit peu une confusion entre la Municipalité et la Commission des finances. Certes, elle a été informée oralement, comme l'a relevé, mentionné M. le Syndic dans son propos et que c'est marqué dans la communication, mais la Commission des finances s'attendait à recevoir un préavis urgent à traiter très rapidement tel qu'était mentionné... Comme ça a été fait plutôt lorsque nous avons mis en place les aides Covid. Elle l'aurait fait et traité comme ça, elle prend acte et le soutient totalement, ce préavis et cette communication, qu'on soit bien clair et elle en parlera lundi, mais que ce soit informé au niveau de ce Conseil, merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

En fait, déjà je vais m'excuser parce que M. Christophe LOPERETTI était absent pour cause de pompiers, intervention pompiers, il y a des choses des fois... Oui alors je disais que M. Christophe LOPERETTI était en intervention aux pompiers tout à l'heure, mais qu'il est arrivé, alors je sais pas si vous voulez l'assermenter quand même après, étant donné que c'était une intervention finalement urgente, je ne sais pas qui ici sert aux pompiers, mais voilà.

M. le Président Roland VILLARD :

Merci M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour votre proposition, mais nous l'assermenterons la prochaine fois, mais je vous remercie.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ? Non. Par contre, nous, on a reçu, Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER et moi, en tant que Président, j'ai reçu une copie de courrier de la Municipalité.

Suite à une résolution qui avait été faite par ce Conseil, des travaux ont été effectués de l'école du Pré-du-Canal. Tous les murs et éléments métalliques des salles de classes et salles de rythmiques ont été repeints durant les vacances scolaires estivales de 2022. Voilà, j'avais envie de vous le

partager.

Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :

Je remercie la Municipalité de sa réponse écrite, reçue par courrier il y a quelques jours. Cette réponse ne me satisfait qu'en partie. Dans le courrier, la Municipalité fait état de peinture sur les murs et éléments métalliques. Il semble que malgré ces quelques petits travaux cache misère, les moisissures reviennent déjà. Qu'en est-il de tout le reste ? Qu'en est-il, par exemple, de l'isolation ? Pour l'instant, avec cette météo plutôt clémente, les enfants n'ont pas encore froid, mais cet hiver ?

Je rêve que cette école dans ce quartier si populaire de notre Ville ne soit pas abandonnée pour les enfants, leurs parents et les professeurs. Et c'est pour toutes ces raisons que je me réserve le droit de revenir plus tard avec d'autres questions sur le sujet. Merci pour votre écoute.

**7. PRÉAVIS
N° PR22.19PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 200'000.- POUR LES ÉTUDES DE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MAISON-ROUGE
RAPPORTRICE : MME JOËLLE DRUEY**

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Apolline CARRARD, Joëlle DRUEY, Maria GALLARDO, Pierre-André MICHOUUD en remplacement de Cécile PLAGELLAT, Muriel WAEGER, Lionel BILLAUD, Pascal GAFNER, Martin LOOS.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme la Conseillère Joëlle DRUEY donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Roland VILLARD :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Proposition d'amendement

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Nous sommes au-devant d'un préavis qui, somme toute, paraît simple et devrait être accepté sans trop de discussion. Le renouvellement des aménagements souterrains est prioritaire du fait de leur vétusté, ce que personne ne va contester. La décision politique de notre Municipalité quant à l'aménagement de surface est beaucoup plus contestable, car il s'agit bien de choix politiques et non que d'obligations légales. Décider de créer une zone de rencontre à 20 km/h qui dirige l'aménagement et les différentes contraintes qui en découlent sont un choix, pas une obligation, tout comme le contre-sens autorisé pour les cyclistes.

Le nombre de places de parc, de dépose ou de prise en charge des personnes à mobilité réduite ou âgées, encore possibles découlant de ces choix préalables. Certes, ce ne sont que 12 places de parc qui disparaissent, mais après les 12 également de la rue Cordey, chaque nouveau projet est l'occasion d'en supprimer, en s'appuyant sur les rues adjacentes sans pouvoir assurer que, lors du projet suivant, ce ne seront pas ces dernières qui disparaîtront à leur tour.

La contrainte est un moyen pour diminuer le trafic, mais nous devons néanmoins faire attention d'assurer l'accessibilité à notre Ville pour tout un chacun, y compris des communes avoisinantes peu desservies en transports publics, sans quoi ces mesures sont juste stériles.

À la suite de ce qui précède, le groupe PLR vous propose d'amender l'article 1 de ce préavis de la façon suivante :

La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires au réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge en visant une vitesse pratiquée au moins équivalente à 30km/h et en ne diminuant pas de manière excessive le nombre de places de parc.

Dans le cas où notre amendement serait refusé, le groupe PLR refusera dans sa majorité le préavis tel que présenté. Je vous remercie de votre attention.

*Discussions
s/amendement*

M. le Président Roland VILLARD :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 1 que vous voyez affiché à l'écran.

Article proposition d'amendement:	1	La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires au réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge en visant une vitesse pratiquée au moins équivalente à 30km/h et en ne diminuant pas de manière excessive le nombre de places de parc.
---	---	--

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'aimerais d'abord féliciter la Municipalité qui a trouvé la volonté de lancer la rénovation de cette rue historique, elle mérite effectivement un bon rafraîchissement. Cependant, et je le dis en tant que membre de la commission, j'aimerais souligner deux points qui ont été relevés dans le rapport.

Premier point : la suppression de 12 places de parc empêchera aux clients d'accéder facilement aux commerces situés dans cette rue, on souhaiterait évidemment que ces places soient compensées. Je souhaite donc, à ce stade, sensibiliser la Municipalité, lors de son étude, quant à la fragilité des commerces de notre centre-ville qui doivent pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

Second point : la nouvelle sortie de véhicule créée proche de l'église, qui bénéficiera d'ailleurs au projet immobilier, évitera la possibilité de créer entre une et deux places de parc alors que cette nouvelle sortie, qui s'ajoute à celle existante, aurait pu être compensée dans l'espace intérieur. Malheureusement, les négociations avec la Municipalité et le promoteur ayant déjà été effectuées avant la tenue de la commission, il n'a pas été possible de reprendre celle-ci, ce qui est regrettable.

Dans ce sens, le groupe UDC soutiendra l'amendement du groupe PLR afin que la Municipalité étudie une solution durable et pragmatique pour le parcage dans cette rue. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Julien WICKI :

La rue de la Maison-Rouge est une rue vivante, fréquentée par les riverains, mais aussi par les enfants qui se rendent au CRA ou à la fondation Entre-Lacs. La rue de la Maison-Rouge est une rue historique avec de magnifiques bâtiments : l'Église ou – justement – la Maison qui lui a donné son nom. Mais aujourd'hui, la rue de la Maison-Rouge est surtout une rue dans laquelle on passe en vitesse, que l'on soit un piéton coincé sur un minuscule trottoir ou une voiture qui doit guetter les imprévus dans une rue dépourvue de visibilité, le rapport de commission le rappelle très justement.

Une nouvelle fois, la Municipalité vient avec un projet de nature à réconcilier les différentes formes de mobilité. Permettre aux piétons ou aux vélos de profiter de la rue et aux voitures de l'emprunter, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un raccourci dangereux en direction du centre-ville. Alors, oui, cela se fait au détriment de 12 places de parc, mais il en restera près de six fois plus à disposition des riverains et nous sommes à deux pas de la place d'armes dont le parking actuel, puis bientôt le parking sous-terrain, donne un accès immédiat au centre-ville et à ses commerces.

C'est pourquoi le groupe socialiste et POP vous invite, chères et chers collègues, à permettre à cette rue de faire sa mue conviviale, chaleureuse et respectueuse de toutes les formes de mobilité en refusant l'amendement du groupe PLR et en acceptant ce préavis.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Avec ce préavis qui ne paraît pas bien méchant et qui a plutôt bonne façon, on retombe dans le travers de faire les choses à l'envers. On se préoccupe beaucoup de la surface d'un petit secteur, mais on le fait en dehors d'un contexte largement indéterminé. On nous demande un crédit d'étude, ce qui nous a permis d'apprendre au travers des lignes du préavis et du rapport de la commission

que bien des autres décisions ont été validées par la Municipalité. J'en cite trois parmi bien d'autres : la fermeture du goulet de l'ancien poste de police, la fermeture de la rue de l'Ancien Stand, l'interdiction de tourner à gauche au sortir de la rue de la Maison-Rouge sur la rue Haldimand. Lorsqu'on identifie des problèmes, que ce soit en matière de places de parc ou d'accès routier, on parle trop souvent de solutions qu'on devra chercher ailleurs, cet ailleurs étant lié à des réalisations éventuelles, contestées ou elles-mêmes problématiques.

Le préavis montre une obligation de tourner à droite au sortir de la rue sur la rue Haldimand. Le rapport de la commission lui au moins parle clairement d'une interdiction de tourner à gauche...et c'est bien à cela qu'aboutit le projet.

On pourrait se dire que plutôt que de vouloir pénaliser les transports individuels motorisés, on devrait réfléchir à la manière d'amener des clients à la rue de la Plaine, plutôt que d'en faire sortir ceux qui auraient éventuellement pu accéder à la rue de la Plaine. Pourquoi ne pas faire cette rue de la Maison-Rouge dans l'autre sens puisque si un jour le goulet est laissé fermé, il n'y aurait pas de problème de sortie sur la rue de la Plaine.

Je ne vais pas refaire le projet ici. Nous manquons toujours d'un vrai plan des circulations et on bricole des mesures sectorielles que l'on additionne peu à peu les unes aux autres.

Quand aurons-nous enfin un vrai plan des circulations ? Est-ce que nous devons attendre la fermeture de la rue Cordey et quelques activistes les doigts collés sur le bitume de la rue des Quatre-Marronniers ou de St-Roch, voire les deux en même temps pour se rendre compte que l'on n'a pas su se préserver les rocadés nécessaires ?

Comme c'est ma première intervention dans ce Conseil, je désire partir sur un bon pied et plutôt que de m'opposer, je m'abstiendrai lors du vote. Merci pour votre attention.

Mme la Conseillère Maria GALLARDO :

Comme mentionné dans le préavis, le réaménagement de la rue de la Maison-Rouge est l'un des projets prioritaires de cette législature. La rue ne correspond plus aux normes routières et doit être réhabilitée. C'est l'opportunité de mettre à jour les aménagements de surface, paysagers et souterrains dont les conduites datent des années 40 et 60 en un seul chantier. L'inquiétude suscitée par la suppression de 12 places de parc doit être relativisée. En effet, différentes grandes zones de stationnement se trouvent à 5 minutes à pied seulement de la rue de la Maison-Rouge : rue Jean-Jacques Rousseau, avenue Haldimand, rue de la Plaine, rue de l'Ancien Stand ou place d'Armes.

En plus du respect de la législation en vigueur et du plan climat vaudois, la diminution de places de parc dans cette rue a beaucoup d'avantages : une meilleure visibilité de la rue et donc une plus grande sécurité des usagers et usagères, la végétalisation de la rue permettant ainsi diminuer les îlots de chaleur dans l'hypercentre et la valorisation d'une rue historique d'Yverdon-les-Bains, de ses commerces et de son patrimoine. La mise en place d'un contresens cyclable a également préoccupé la Commission, mais le vœu émis par cette dernière rend la Municipalité attentive à cette question et le groupe Vert·e·s et Solidaires est convaincu qu'ils et elles feront le nécessaire pour sensibiliser les usagers et usagères à ces enjeux, notamment via la signalisation qui relève de la compétence de la Municipalité ou via l'aménagement de surface. De plus, les vélos en bidirectionnel restent moins dangereux que les voitures. La population n'est pas tout à fait habituée à ce modèle à Yverdon-les-Bains, mais plus il sera présent de notre Ville, plus la cohabitation piéton-cycliste sera facile.

La Municipalité a reçu un préavis favorable de la DGMR suite à l'envoi de la pré-étude. Rappelons d'ailleurs qu'il s'agit de valider un crédit d'étude et non le crédit d'ouvrage qui lui sera voté par ce Conseil courant 2024. Donnons donc à la Municipalité les moyens d'étudier les meilleures possibilités quant à l'avenir de cette rue qui contribuera à valoriser le cœur de la Ville.

Enfin, l'amendement proposé par le PLR parle de suppression de places de parc de manière excessive. Cette mention est entièrement subjective et n'a pas sa place dans un article. C'est pour toutes ces raisons évoquées précédemment que le groupe Vert·e·s et Solidaires vous propose de rejeter cet amendement et d'accepter ce préavis comme proposé par la Municipalité. Je vous

remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Tout d'abord, je remercie les membres de la commission qui ont accepté, à l'unanimité, le préavis et je souhaite apporter quelques éléments rassurant par rapport aux vœux de la Commission. La mise en place d'un contresens cyclable respectera bel et bien les gabarits minimaux nécessaires à cet effet. Les enjeux de sécurité des piétons et des vélos seront un enjeu clé pour les prochaines étapes du projet, le Service de la mobilité veillera à ce que la signalisation soit tout à fait cohérente avec l'aménagement et respecte les normes. C'est le but du projet de réaménagement de surface. Les questions de visibilité et de sécurité seront intégrées comme données de base, tel est le cas d'ailleurs avec ce crédit d'étude, dans les prochaines étapes du projet.

Les plans présentés en commission sont en fait un avant-projet sommaire qui a déjà été soumis à l'examen préalable et le Canton n'a pas formulé de remarques concernant le contresens cyclable. Au contraire, le Canton a proposé de créer une présélection spécifique aux cyclistes sur l'avenue Haldimand pour pouvoir faciliter l'insertion des cyclistes de la Maison-Rouge jusqu'à l'avenue Haldimand et a préavisé positivement le projet.

Concernant la vision globale. La vision d'ensemble du stationnement va se construire en parallèle du projet de la rue de la Maison-Rouge, notamment dans le cadre du projet de la place d'Armes et de ses différentes mesures d'accompagnement en matière de circulation, ainsi que la stratégie de mobilité durable que vous avez accepté au dernier Conseil.

La stratégie de mobilité durable prévoit de faire évoluer le plan directeur du stationnement en vigueur vers une vision jusqu'à l'horizon 2040. De plus, un préavis concernant la modération du trafic est en cours de préparation et vous sera présenté. Ces principes ont été validés par la Municipalité qui les soutient dans leur globalité et seront transmis le printemps prochain au Conseil communal, suite aux différentes étapes de procédures internes. À travers ces différents démarches, toutes coordonnées par le Service de la mobilité, une vision globale des enjeux de mobilité au centre-ville sera établie d'ici à ce préavis, d'ici au préavis du crédit d'ouvrage, qui vous sera également demandé pour approbation. Elle pourra se faire en partie et figurer comme annexe. Dans tous les cas, les enjeux concernant la rue de la Maison-Rouge et la direction prise par le projet sont tout à fait compatibles avec les différentes stratégies en cours dans le secteur du centre-ville.

Pour reprendre les différentes questions qui ont été évoquées ce soir, notamment par rapport à la suppression des places de parc et aux gains fait notamment en introduisant une zone 30 au lieu d'une zone de rencontre, la différence entre la suppression de places de parc contre une zone 30 et une zone de rencontre n'est pas si importante. Elle est vraiment peu significative. Le gain peut être entre deux ou trois places de parc, donc l'enjeu ne se joue pas à ce niveau-là.

L'introduction d'une zone de rencontre dans ce secteur-là est tout à fait pertinente. On aurait même pu aller plus loin en créant une zone piétonne. Dans tous les cas, la zone de rencontre permet ici de mettre en conformité le réaménagement de surface grâce à des distances de visibilité qui sont respectées, grâce à une amélioration de la qualité de l'espace public dans le secteur du centre-ville. La stratégie de stationnement global à l'échelle du secteur du centre-ville sera également intégrée et planifiée en intégrant la rue de la Maison-Rouge et les futurs projets qui seront dans tout le secteur, notamment la rue de la Plaine.

Et puis, pour revenir sur la question de M. le Conseiller Daniel COCHAND sur la fermeture. Du coup, c'est effectivement une mesure qui est toujours soutenue par la Municipalité, mais qui, elle, au contraire, doit être totalement coordonnée avec les différentes mesures au centre-ville. Le préavis que vous avez accepté sur la mobilité durable permet de construire une cohérence d'ensemble sur toutes les planifications de mobilité au sein du territoire de la Ville d'Yverdon. Et j'en ai terminé pour cet élément, je vous remercie pour votre attention.

Vote s/amendement

M. le Président Roland VILLARD :

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est refusée par 52 non, 31 oui et 1 abstention.

Discussion sur article 1

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Donc comme on vient de l'apprendre par la voix de la Municipalité, donc il y a une stratégie de stationnement qui doit se faire. Je vous rappelle aussi que dans le cadre du parking et du préavis du parking qui a été voté sauf erreur en 2018, 800 places devront être supprimées dans le centre d'Yverdon. Donc très probablement aussi sur cette rue et je pense qu'avant de faire quoi que ce soit, ce serait très bien d'avoir justement cette stratégie, d'avoir une vision globale sur cette stratégie.

Donc je pense qu'il est urgent d'attendre et de refuser actuellement ce préavis et d'attendre que ce parking soit fait. Et aussi, il faut savoir que le jour où on va faire les travaux du parking, il y aura aussi une suppression temporaire des places en surface à la place à la place d'Armes, donc un déficit de places pendant les travaux qui vont aussi péjorer les activités commerciales dans l'hypercentre.

Donc je pense que c'est très important de garder ces places le plus longtemps possible et on les supprimera en temps voulu, une fois que le parking de la place d'Armes sera fait. Donc en conséquence, je vous invite à refuser cet article 1 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je rejoins mon collègue Laurent ROQUIER puisque ça fait quand même un moment qu'on attend et qu'on nous promet soi-disant qu'on va nous dire ce qu'il en sera du parking et moi j'ai entendu beaucoup de rumeurs et on attend toujours. Je sais que la dernière chose que j'ai entendue, c'est qu'en fait on s'apprête à nous faire un parking qui ferait plus que la moitié des places, ce qui veut dire que, du coup, les suppressions à l'extérieur ne devraient plus se faire puisque c'était des compensations. Et puis, si c'est pour faire un parking qui a la moitié des places, ça ne sert plus à rien de faire un parking puisque finalement on va juste payer le parking le soir en plus et on aura moins de place.

Et puis, si vraiment le parking va se faire tel qu'il était promis... Ou alors est-ce qu'on essaye de pousser la chose pour avoir la rupture du contrat avec le délai ? C'est peut-être ça, mais on aimerait un peu de transparence enfin de cette Municipalité parce que je pense qu'on sait ce qu'on fait, elle sait ce qui est fait et de l'autre sens, on n'arrête pas de nous mettre des projets qui concernent la Municipalité et qui font supprimer des places de parc.

Donc dites-nous vraiment ce que vous allez faire de ce parking. Ayez le courage de nous dire si vous allez faire ce parking, si vous allez faire la moitié, si vous n'allez pas le faire et arrêtez de nous avoir avec chaque fois de côté les suppressions de places de parc pour nous faire croire que c'est à cause d'un parking qu'on va en fait ne pas faire. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Peut-être juste pour pouvoir rassurer sur les aspects de coordination entre les différents projets, chantiers, planifications en cours. Un projet routier, comme je vous l'avais expliqué à différents Conseils communales, prend entre trois à cinq ans au mieux, sans opposition, sans recours. Et donc, le temps que ce projet de réaménagement de surface puisse se faire et bien dans l'occurrence, les stratégies de stationnement pourront être plus claires, coordonnées avec tous les projets, mais en attendant il faut avancer. On doit pouvoir avancer avec les crédits, avec les ressources qu'on a, suivre aussi les enjeux techniques que les différents services industriels nous imposent, si j'ose le dire, mais en tout cas nous devons avancer pour garantir une coordination entre les différents projets et chantiers à terme. Et l'avantage de pouvoir le faire au sein de l'administration, c'est que tous les services se parlent et se coordonnent entre eux.

Peut-être juste pour vite répondre à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour la troisième fois cette semaine. M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, la communication sur le dossier du parking

sera faite ces prochaines semaines, c'est quelque chose de très important qui ne peut pas se communiquer ici à ce Conseil communal. Je vous remercie.

M. le Président Roland VILLARD :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion s'article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion s'article 3

J'ouvre la discussion sur l'article 3

La parole ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons

Vote

Le PR22.19PR est accepté à une évidente majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires au réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge.

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 200'000.- lui est accordé à cet effet

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.941000.22 « Crédit d'étude rue de la Maison Rouge » et amortie en 5 ans.

**8. PRÉAVIS
N° PR22.16PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE CHF 1'320'000.- POUR LES ETUDES DE L'ENTRETIEN ET DE LA RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 5 OCTOBRE 2017 DE MADAME LA CONSEILLERE COMMUNALE AUDE BRIAND « POUR UNE POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE »

RAPPORTEUR : M. OLIVIER SIMON-VERMOT

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Maëlle DARIDON (absente à la 2^{ème} séance), Anne-Carole LEIBACHER, Patricia VALCESCHINI, Gildo DALL'AGLIO, Xavier FISCHER, Gaspard GENTON, Olivier SIMON-VERMOT et Laurent VUITHIER.

M. le Conseiller Olivier SIMON-VERMOT, rapporteur, étant absent, j'invite M. le Conseiller Laurent VUITHIER à nous donner la lecture des conclusions du rapport ou plus si souhaité, depuis le pupitre.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER, je vous cède la parole.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. le Conseiller Laurent VUITHIER donne lecture des éléments suivants :

En plus des conclusions, je vais vous lire la partie concernant l'amendement proposé par la commission qui diffère de celui inscrit dans le rapport à la suite d'une remarque pertinente d'un membre de la commission précisant que l'on ne peut qu'accepter ou refuser de classer un postulat dans sa totalité, la commission a donc, dans sa majorité, souhaité modifier l'amendement transmis.

Le présent préavis ne répond pas au troisième point du postulat, à savoir "Définir une politique en matière de gestion de son patrimoine immobilier, en dressant une liste incluant les options pouvant être retenues (conservation, aliénation)".

Ce point est traité dans le préavis PR22.22PR. La commission propose donc d'amender l'article 4 de la manière suivante :

Article 4 : Le Conseil communal ne prend pas acte du rapport sur le postulat du 5 octobre 2017 de Mme la Conseillère communale Aude Briand « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la Commune ».

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Roland VILLARD :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité

Discussion s'article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à la majorité et 1 abstention.

Discussion s'article 3

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité

*Discussion
s/amendement*

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement à l'article 4.

**Article 4 proposition
d'amendement :**

Le Conseil communal ~~prend~~ **ne prend pas** acte du rapport sur le postulat du 5 octobre 2017 de Madame la Conseillère communale Aude Briand « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la Commune ».

J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

On nous demande de prendre acte que ce préavis répond au postulat de Mme le Conseillère Aude BRIAND. Comme on vient de le dire, ce n'est pas totalement le cas et la commission l'a bien relevé

en proposant un amendement que je soutiendrai.

Il n'y a en effet dans ce préavis nulle politique en matière de gestion immobilière comme le demandait Mme la Conseillère Aude BRIAND dans le point 3 de son postulat.

La commission, un peu optimiste ou mal informée, a pu envisager que le PR22.22 dont nous discuterons prochainement permettrait de répondre totalement à ce postulat. Ce ne sera vraisemblablement toutefois pas le cas. J'anticipe quelque-peu sur nos prochains débats en dévoilant que ce préavis est fouillé, complet et devrait permettre de dégager dans les mois ou années qui suivront, les bases et moyens pour bâtir une véritable politique en matière immobilière. Mais c'est un peu comme si, à ce moment-là, on avait les plans de l'architecte, mais pas encore la construction de la maison.

Je ne doute cependant pas du résultat final puisque M. François ARMADA, qui vient de rejoindre la Municipalité, était précisément l'auteur d'un rapport sur la motion transformée en postulat de Mme la Conseillère Aude BRIAND et qu'il connaît déjà un bout de l'histoire. Il sera alors temps pour la Municipalité, dans quelques mois ou quelques années, de nous demander de prendre acte qu'elle a pleinement répondu au postulat. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Nous tenons à remercier la Municipalité de donner suite à une partie du postulat de Mme la Conseillère Aude BRIAND. Ayant soutenu ce postulat en 2017, le groupe UDC vous enjoint à soutenir cet amendement et attendons volontiers la finalité lors d'un prochain préavis de la Municipalité. Je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Tout d'abord, merci à la commission pour le travail de rédaction du rapport. Et puis, effectivement, si cela peut permettre d'avoir une adhésion des membres du Conseil communal et puis pour pouvoir donner une réponse totalement complète, comme nous l'avons évoquée dans le cadre de la commission, nous sommes tout à fait à l'aise avec le fait que la réponse de ce postulat pourra être donnée dans le cadre du préavis PR22.22PR. Merci.

***Vote s/proposition
d'amendement***

M. le Président Roland VILLARD :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est acceptée par 73 oui, 5 non et 7 abstentions.

***Discussion s/article 4
amendé***

Article 4 amendé : Le Conseil communal **ne prend pas** acte du rapport sur le postulat du 5 octobre 2017 de Madame la Conseillère communale Aude Briand « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la Commune ».

J'ouvre la discussion sur l'article 4 tel qu'amendé.

La parole ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 4 tel qu'amendé est accepté à une très large majorité.

***Discussion sur
l'ensemble du préavis***

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons

Vote

Le PR22.16PR tel qu'amendé est accepté à une très large majorité et quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 :** La Municipalité est autorisée à procéder aux études nécessaires pour l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux.
- Article 2 :** Un crédit d'étude de CHF 1'320'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.934100.22 "Crédit d'étude cadre rénovation parc immobilier 2022-2023" et amortie en 5 ans.
- Article 4 amendé :** Le Conseil communal ne prend pas acte du rapport sur le postulat du 5 octobre 2017 de Madame la Conseillère communale Aude Briand « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la Commune ».

9. PRÉAVIS
N° PR22.14PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'000'000.- POUR FINANCER LA PHASE 3 DU PROJET SMART METERING (SYSTEMES DE MESURE INTELLIGENTS)
RAPPORTEUR : M. RUBEN RAMCHURN

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Josie EHRBAR, Rachel RYTZ, David GRANDJEAN, Sébastien NOBS, Anthony REYMOND, Ervin SHEU, Ruben Ramchurn et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN donne lecture des éléments suivants :

La commission a siégé le 6 septembre 2022, elle était composée de Mesdames et Messieurs... Enfin je ne vais pas vous faire la liste.

Le Smart metering découle des obligations de la stratégie énergétique 2050. Son objectif est de favoriser l'efficacité énergétique en permettant de monitorer de manière précise la consommation d'énergie, tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs d'énergie. Ce préavis est dans la lignée des précédents sur le Smart metering, il concerne la phase 3 du déploiement sur un total de 4. Le montant de CHF 2'000'000.- figure au plan des investissements 2022-2031, ligne 8095.

Les obligations fédérales concernent les compteurs électriques, mais il avait été décidé de déployer également le Smart metering pour les compteurs gaz et eau. La phase 3 du projet concernera 3'600 compteurs d'électricité et 1'400 compteurs eau et gaz. Ces technologies introduisent de nouvelles fonctions théoriquement utilisables, telles que des tarifications dynamiques ou des coupures à distance au-delà d'une certaine consommation, mais il n'est pas prévu de les utiliser pour l'instant.

Sachant que ce préavis n'est qu'une étape de plus dans le projet de Smart metering, déjà débattu et accepté par le Conseil communal, la commission ne voit aucune raison de ne pas soutenir ce préavis qui figure au plan des investissements.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Président Roland VILLARD :

Sauf avis-contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble de ce préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons

Vote

Le PR22.14PR est accepté à une très grande majorité et 1 abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la phase 3 du projet Smart metering.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 80.408100.22 « Smartmetering étape 3 » et amortie en 15 ans.

10. PRÉAVIS
N° PR22.23PR

CONCERNANT LA MODIFICATION ET LA RADIATION DES PLANS FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS (PLC) DE LA « COLLECTRICE SUD » SECTEURS CENTRE ET SUD DANS LE CADRE DU PROJET DE L'AXE PRINCIPAL D'AGGLOMERATION (APA)
RAPPORTEUR : M. RUBEN RAMCHURN

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Malory FAGONE, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Safia RUSSEL, Maximilien BERNHARD, Jean-David CHAPUIS, Martin LOOS, Juan RAMIREZ et Ruben RAMCHURN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN donne lecture des éléments suivants :

En ces temps de sobriété, ce rapport se veut aussi bref qu'a été la séance de commission. Cette mise en conformité est une formalité. Le tracé ouest de l'APA, que nous connaissons mieux sous le nom de route de contournement, devrait à l'avenir prendre place sous l'aqueduc d'autoroute. Ce tronçon devait être réalisé à l'horizon 2027-2028 pour autant qu'une convention puisse être signée avec la commune de Montagny.

Le tronçon centre, lui, a été reporté autour de 2038. L'ancien tracé n'a donc plus d'objet et il convenait de mettre les plans d'alignement à jour, ce qui allègera également les contraintes pour les propriétaires. Comme expliqué dans le préavis, les deux oppositions sont désormais sans objet : l'une est maintenue sous réserve d'acceptation du présent préavis et l'autre a permis de mettre en avant une erreur de plume qui avait été commise il y a de nombreuses années et qui est désormais corrigée. Selon la Municipalité, sans cette validation de la mise à jour des plans, nous bloquerions d'éventuels constructions ou modifications sur l'ancien tracé.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

M. le Président Roland VILLARD :

Sauf avis-contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

On dirait que je suis gâté ce soir pour ma rentrée. En effet, tout à l'heure, Madame la Municipale Brenda TUOSTO vient de parler des 4 ou 5 ans nécessaires pour qu'un projet aboutisse. Or, pour qu'un projet aboutisse il faut des idées, des tâtonnements, des ajustements, des engagements sans faille et quelques erreurs.

En 1960, j'avais 18 ans, et la majorité des membres de ce Conseil n'étaient pas encore nés, a été lancée l'idée de cette route de contournement.

Il s'est passé 35 ans jusqu'à l'enquête publique en 1995. Il s'est ensuite passé 16 ans sans que

rien ne se concrétise et brusquement, quelques heures avant de quitter sa fonction, un Conseiller d'État a apposé sa signature. Les plans ont ainsi été approuvés en août 2011. Par la suite, il y a eu l'initiative dont tout le monde a entendu parler et même en juillet 2014, un rapport d'audit sur le projet.

Et pour clore, en 2021 une ex-préfète très honoraire a écopé d'une amende lors de l'ouverture du tronçon Sud, ce qui est la preuve indirecte que la première partie de la route de contournement a bien été construite.

Ainsi Mesdames et Messieurs, après 62 ans de combats, que nous ayons aujourd'hui à corriger une erreur de plume ne représente qu'un minime effort de quelques minutes face aux milliers d'heures de travail et d'engagement que je viens brièvement de résumer. Merci pour votre attention.

M. le Président Roland VILLARD :

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons

Vote

Le PR22.23PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les modifications du plan d'affectation fixant la limite des constructions « Collectrice sud » - secteur Sud (plan n° 3), telles que soumises à l'enquête publique du 12 juin au 11 juillet 2021 (Annexe 1 au présent préavis) sont adoptées. La décision d'approbation préalable du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) est réservée.

Article 2 : Les modifications du plan d'affectation fixant la limite des constructions « Collectrice sud » - secteurs Centre et Ouest (plan n° 1), telles que figurant en Annexe 3 au présent préavis sont adoptées. La décision d'approbation préalable du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) est réservée.

Article 3 : L'opposition déposée par Mme Corinne et M. André Overney à l'encontre des modifications portées au plan d'affectation fixant la limite des constructions « Collectrice sud » (plan n° 1) telles que soumises à l'enquête publique du 12 juin au 11 juillet 2021 est sans objet.

Article 4 : L'opposition déposée par M. et Mme Aca et Jagoda Naskovic à l'encontre des modifications portées au plan d'affectation fixant la limite des constructions « Collectrice sud » (plan n° 1) telles que soumises à l'enquête publique du 12 juin au 11 juillet 2021 est admise. Le plan est corrigé selon Annexe 3, ce qui rend l'opposition sans objet.

**11. POSTULAT
N°PO22.07PO**

POSTULAT DE MME ELLA-MONA CHEVALLEY « UNE CARTE COMMUNALE POUR UN ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES COMMUNAUX ET UNE REELLE INTEGRATION »
RAPPORTRICE : MME PASCALE FISCHER

*Composition de la
commission (ad hoc)*

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Ella-Mona CHEVALLEY, Pascale FISCHER, Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIOUD, Anita ROKITOWSKA, Nicolas DURUSSEL, Pierre-Henri MEYSTRE et David GRANDJEAN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

Discussion s/postulat

Mme la Conseillère Pascale FISCHER donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Roland VILLARD :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Vu le manque d'informations importantes dans les statuts d'octroi de ladite carte citoyenne et au vu du budget fragile projeté pour l'année 2023 qui serait encore péjoré avec le l'octroi d'une telle carte, il est difficile pour nous de soutenir ce postulat. Pour ces différentes raisons, le groupe UDC vous invite à ne pas le renvoyer à la Municipalité. Merci.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

C'était une erreur, pas de frappe, mais de bouton.

M. le Conseiller Julien WICKI :

12'000 sans-papiers vivent dans le Canton. Rapporté à la taille de notre Ville, on peut estimer qu'au moins 500 personnes vivent à Yverdon sans statut légal. Elles envoient leurs enfants au collège Pestalozzi, font leurs courses au Centre Bel Air, se balade au parc des rives... mais en frémissant à la vue d'un policier ou d'un courrier officiel dans la boîte aux lettres, alors que cela fait peut-être des dizaines d'années qu'elles sont en Suisse. Et pourtant, les sans-papiers jouent un rôle essentiel dans notre société : 90% d'entre eux ont un, voire plusieurs emplois dans des secteurs essentiels, mais très mal rémunérés. Des emplois pour lesquels il n'y a pas grand monde qui se pousse au portillon. C'est pourquoi, le groupe socialiste et POP soutient sans réserve la proposition de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY, ne serait-ce que parce qu'elle demande à la Municipalité de venir avec des réponses sur le soutien à apporter à cette population qui vit dans une situation de grande précarité, mais aussi de grande invisibilité.

Elle nous semble, de plus, aller dans le même sens que d'autres dépôts ayant reçu un fort soutien de notre Conseil, par exemple le postulat de Mme le Conseillère Céline EHRWEIN sur un lieu d'accueil ou le postulat de M. le Conseiller Roland VILLARD sur une carte culturelle et sportive unique. Car, très justement, elle ne souhaite pas limiter cette « carte communale » aux seuls sans-papiers, pour des motifs assez évidents. Dès lors, on voit immédiatement l'intérêt de cette carte pour nous toutes et tous : une carte de bibliothèque qui nous permet aussi d'entrer à la piscine, au stade ou à la Maison d'Ailleurs et qui, rêvons, nous permettra peut-être de payer dans les commerces locaux.

C'est donc une solution quasiment sans frais pour notre Commune, mais qui, dans son ambition d'agréger plusieurs services locaux, peut changer la vie des sans-papiers et améliorer la nôtre. C'est pourquoi nous vous invitons, chères et chers collègues, à renvoyer ce postulat à la Municipalité et de soutenir le rapport de commission.

Mme la Conseillère Anne-Carole LEIBACHER :

Tout d'abord, je souhaiterais rappeler que vous avez tous prêté le serment, entre autres, d'être fidèles à la Constitution fédérale et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue. La Constitution fédérale est la base de notre ordre juridique et se place au-dessus de tout dans notre État de droit.

A plusieurs reprises, le Conseil fédéral a porté à la connaissance des instances inférieures, qu'une telle carte serait illégale, puisque les compétences des cartes d'identité et du séjour des étrangers lui reviennent. D'autre part, rien que le fait de tenir un registre de personnes doit respecter une procédure relevant de la loi fédérale sur la protection des données. L'un dans l'autre, la Commune se trouverait, donc, en parfaite illégalité.

J'ai eu l'occasion de lire des termes tels que discrimination et dignité. Je vous rappelle que les sans-papiers séjournent de manière illégale sur notre territoire et que cela relève du droit pénal.

Que pensent-ils de la dignité du peuple suisse qui, lui, doit respecter les lois, travailler et payer des impôts, afin que ces personnes puissent être entretenues, même un minimum, alors que sa qualité de vie se détériore à vue d'œil ? N'est-ce pas là, je reprends la phrase utilisée dans le postulat, de la « discrimination découlant des origines d'une personne, de son statut juridique, des différences de langue, de culture, etc. » ?

Pour toutes ces raisons, il appartient au Conseil communal de refuser ce postulat qui englobe les sans-papiers et, ne semble pas vouloir tenir compte non plus, de la durée de validité des permis de séjour. Merci.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Les discussions ont été fournies au sein du groupe PLR au sujet de ce postulat. La majorité s'accorde à dire que proposer une carte unique pour tous les services de la Commune est probablement une bonne idée, même si les contraintes techniques ne sont certainement pas négligeables. La STRID, la piscine et la bibliothèque publique, pour ne citer que trois exemples, ne sont évidemment pas interconnectés et ne fonctionnent pas sur les mêmes systèmes. Ceci engendrerait des préavis pour adapter les infrastructures de part et d'autre, ce qui aurait un coût bien évidemment, mais pas impossible.

Les facteurs d'intégration sont multiples et de deux types : individuels et contextuels. Parmi les dix plus importants, seul un facteur contextuel est lié à l'attitude du pays d'accueil vis-à-vis de cette dernière. Une carte communale pourrait peut-être remplir ce critère, mais à charge à la Municipalité et non à ce Conseil de réfléchir à une éventuelle mise en œuvre et à ses facteurs de réussite.

Pour cela, le groupe PLR laissera la liberté de vote, mais dans sa majorité ne s'opposera pas au renvoi de ce postulat pour étude à la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors une telle carte qui soit accessible finalement à n'importe qui qui se dit sans-papier est finalement une aubaine un petit peu pour tout le monde qui a envie de pouvoir accéder à notre déchetterie en étant dans notre Commune ou sans payer taxe et finalement à tous les services. C'est finalement une deuxième identité que chacun pourra avoir. Ça ouvre la porte à des choses finalement assez folles. Je ne sais pas si la Ville veut vraiment commencer à rentrer là-dedans. Et finalement, je pense que de tout le pays les gens viendront ici pour obtenir des vrais faux papiers.

Je pense que cela est finalement un postulat peut-être politique, parce que c'est vrai qu'avoir renvoyé un postulat en Municipalité de tel type, ça permettra de le communiquer et de pouvoir dire qu'on est très fier et qu'on a fait quelque chose qui est une première. Puis, c'est une sorte de victoire pour ceux qui l'ont fait, mais évidemment que c'est inapplicable et que ça coûte rien puisque cette Municipalité de l'appliquera jamais, même aussi à gauche soit elle, elle n'en sera jamais capable et ça ouvrirait la porte à de trop gros problèmes et tout ce qui est derrière est illégal.

Donc, est-ce que l'on veut accepter quelque chose qui finalement est juste une sorte de geste politique et que tout le monde sait qu'il ne mènera à rien ou alors est-ce qu'on veut arrêter de perdre du temps et éviter de la bureaucratie inutile ? Je pense que le temps que je perds, là en vous parlant finalement, ne coûte rien comparé au temps qu'on va faire perdre en envoyant ce postulat à la Municipalité et ensuite, qui devra faire des réponses, ça mobilisera des gens. Ça, ce sera de la perte d'argent pour le contribuable. Là, je vous fais perdre quelques secondes en disant ça et on vous invite à simplement à refuser cette carte qui est inapplicable et qui, si elle l'était, ouvrirait la porte finalement à des choses très problématiques.

M. le Conseiller Paul-Camille GENTON :

Le groupe Vert-e-s et Solidaires rejoint les conclusions de la commission ad hoc et soutient bien entendu l'émission d'une carte communale destinée à améliorer l'accessibilité des services essentiels aux habitants et ce, indépendamment de leur situation juridique ou de leur permis de séjour. Une carte unique pour toutes et tous permet de simplifier les procédures et les démarches pour accéder aux différents services, d'harmoniser des éventuels rabais destinés à la population

yverdonnoise pour accéder à ses services et finalement de rendre notre Ville plus inclusive et ouverte.

Finalement, le fait qu'une démarche similaire soit en cours dans de nombreuses autres villes actuellement en Suisse, comme Zurich et La Chaux-de-Fonds et puis plus récemment Renens et Lausanne, permettra finalement de partager ces expériences afin de les affiner, d'améliorer l'utilisation potentielle de cette carte et puis finalement de participer à ce mouvement général qui n'est donc pas du tout unique à la Ville d'Yverdon. Le groupe Vert·e·s et Solidaires vous invite donc chaleureusement à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci pour vos remarques et questionnements. Tout d'abord, je tiens à rappeler que c'est un postulat, c'est d'ailleurs pour ça qu'il y a de nombreux exemples qui sont simplement des possibilités que la Municipalité peut évaluer. D'ailleurs, en commission, on a soulevé l'importance de commencer avec les choses les plus accessibles et les plus faciles à mettre en place et peu à peu développer cette carte communale et les services qu'elle peut apporter à la population yverdonnoise.

Ensuite, sur la question de : est-ce que la carte communale est un document illégal ? Alors les communes ne peuvent pas émettre de documents d'identité indiquant la nationalité ou le statut migratoire, par contre ils peuvent, les communes et les cantons, peuvent établir des cartes d'étudiants, des cartes de bibliothèque qui mentionnent le lieu de domicile et le nom et c'est exactement ce que souhaite faire la carte communale. Donc, dans ce cas-là, c'est légal.

Ensuite, cette carte communale, ce n'est non pas une idée révolutionnaire qui m'est sortie de la tête, c'est quelque chose qui est déjà mis en place dans beaucoup d'endroits, notamment à Zurich où elle a été acceptée en début d'année et c'est en réalité un combat de nombreuses années. Donc, on bénéficie de beaucoup de ressources de ce combat-là pour cette carte communale et il y a de nombreux avis juridiques. Alors bien sûr Zurich n'est pas le Canton de Vaud, mais ça reste la Suisse et les avis juridiques indiquent que la Zurich Citycard ne viole pas le droit supérieur fédéral. Merci beaucoup.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

C'est évidemment une prérogative du Conseil de savoir ce qu'il fera évidemment de cette demande de postulat, mais je voulais quand même, au nom de la Municipalité, répondre à deux ou trois interrogations ou à deux ou trois points qui ont été soulevés lors de ce très intéressant débat que vous venez d'avoir.

Sur le plan légal, c'est évident que la question de la légalité d'un tel dispositif sera examinée dans le cadre d'une éventuelle réponse de la Municipalité à ce postulat. Comme il a été dit, d'autres villes de Suisse ont déjà mis en place des systèmes, ou sont en train de mettre en place plutôt, des systèmes plus ou moins similaires et que s'il est vrai qu'en regard de l'ordre juridique, certaines personnes sont en séjour illégal dans ce pays et que cette illégalité est un fait. Le fait d'assister ces personnes ne l'est pas forcément en revanche. Ça ne signifie pas, parce qu'on assiste des personnes qui sont elles-mêmes en situation d'illégalité, qu'on se met soi-même en situation d'illégalité. En tout état de cause, il est des possibilités effectivement dans le cadre de ce qui vient d'être rappelé par Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY de pouvoir effectivement agir dans ce cadre.

En termes budgétaires, de manière générale, la Municipalité est engagée à l'heure actuelle dans un grand processus de modernisation, de digitalisation et de numérisation de son administration et, dans ce cadre-là, réfléchir au terme du rapport de commission, réfléchir à la possibilité de mettre en vigueur une carte unique d'accès à l'ensemble des prestations communales, distinction étant faite de savoir à qui on destine cette carte-là, c'est certainement quelque chose qui peut être absorbé dans le cadre des travaux actuels et donc, dans les dotations budgétaires prévues par la Municipalité dans ce cadre. En d'autres termes, ça n'entraîne pas une dépense supplémentaire pour la Municipalité que d'élaborer une réponse à ce postulat et si des dépenses supplémentaires devaient être mis en place, évidemment elle viendrait sous la forme d'un préavis qui répondrait à

ce postulat et qui vous proposerai en l'occurrence, cas échéant, un tel dispositif.

On a déjà quelques expériences avec des cartes, alors ce n'est pas une carte unique, mais évidemment la carte STRID est une carte RFID qui fonctionne déjà sur ce principe-là et c'est évidemment sur la base d'une expérience de ce type-là qu'on construirait ou qu'on peut imaginer en tout cas construire quelque chose dans ce domaine.

Ceci étant, le postulat reste relativement large dans son acception. Le rapport de commission nous demande finalement de réfléchir à la faisabilité de cette initiative, d'imaginer un mode de communication. Ce sont des termes qui sont relativement larges. En ce sens, la Municipalité peut évidemment envisager de répondre selon ses lignes sans préjugés à ce stade effectivement du périmètre exact qu'on vous proposerait cas échéant. Je vous remercie de votre attention.

Vote s/postulat

M. le Président Roland VILLARD :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO22.07PO est accepté par 52 oui, 22 non et 10 abstentions.

12. MOTION

MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIEN WICKI ET CONSORTS INTITULÉE « MONTRER LA VOIE : OFFRIR LA GRATUITÉ POUR LES TRANSPORTS PUBLICS AUX JEUNES ET AUX SENIORS »

En préambule, je vous informe que j'avais demandé un avis de droit à la DGAIC et cette dernière proposait soit de transformer le texte de base en postulat ou de modifier le texte pour en faire une motion. M. le Conseiller Julien WICKI a décidé de reformuler et de proposer une motion.

J'invite le dépositaire de la motion à nous en donner la lecture.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Par rapport à 1990, les émissions de CO2 des carburants n'ont baissé que de 4,2% en Suisse. C'est beaucoup trop lent quand on sait que les émissions liées aux combustibles utilisés dans les bâtiments (mazout et gaz essentiellement), ont baissé, elles, de 32,8%. Or, le transport (sans même compter le transport maritime et aérien) constitue le principal secteur émetteur de CO2 en Suisse. On voit l'ampleur du défi. Pour le relever, il faudra agir sur différents niveaux et le développement des transports publics est appelé à jouer un rôle central. Pour y parvenir, il faut agir sur deux axes étroitement complémentaires : l'accessibilité des transports publics – c'est-à-dire leur prix pour l'utilisateur – et la qualité de leur desserte (fréquence, maillage du réseau, ...).

Un public en particulier pourrait bénéficier d'une plus grande accessibilité : les jeunes. Notre Ville a déjà fait un premier pas en acceptant la motion COTTING, qui concerne certains élèves jusqu'à la 8P. La gratuité est également accordée aux élèves de 7P à 11S domiciliés à plus de 2,5 km de l'établissement scolaire. Néanmoins, plus aucune mesure n'est accordée ensuite, alors que c'est l'âge auquel un-e jeune peut acquérir un scooter puis, dès ses 18 ans, une voiture, c'est-à-dire l'âge auquel les habitudes de mobilité se prennent. Accorder la gratuité, par exemple dans les zones Mobilis 40 et 41, pour inclure Gressy, à toutes les jeunes Yverdonnoises qui le demanderaient auraient trois avantages précieux : soulager le budget de toutes les familles yverdonnoises, quel que soit leur revenu, permettre aux jeunes de développer un réflexe en faveur de l'usage des transports publics et avancer concrètement dans les objectifs de transfert modal.

Une autre population pourrait bénéficier des effets d'une gratuité ciblée : les seniors. En effet, que ce soit pour des raisons de mobilité réduite ou, plus globalement, de santé, le recours aux transports publics est nécessaire pour de nombreuses personnes âgées. Leur offrir la gratuité permettrait, d'une part, de soulager une situation financière souvent précaire, en particulier dans notre ville et, d'autre part, d'offrir un incitatif pour renoncer dès que possible à une voiture au profit des transports publics.

Comme piste de mise en œuvre, nous pourrions envisager une gratuité qui reposerait sur la prestation consommée via un système à définir, plutôt que sur des abonnements annuels. Nous proposons également que le système repose sur la base d'une demande de l'utilisateur.

Discussion sur la prise en considération de la motion

C'est pourquoi cette motion demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal un projet de règlement sur le subventionnement des transports publics, notamment pour les jeunes Yverdonnois-es ainsi que pour les personnes au bénéfice de l'AVS, sur les zones Mobilis 40 et 41.

Une gratuité ciblée de ce type comporte de nombreux avantages sociaux ou écologiques et représente un coût contenu au regard de ces avantages. Elle ferait de notre ville une ville pionnière dans l'accessibilité des transports publics en Suisse. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre en considération cette motion et à la renvoyer directement à la Municipalité.

M. le Président Roland VILLARD :

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 alinéa 1 lettre b de notre règlement.

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Nous remercions M. le Conseiller Julien WICKI ainsi que ses collègues du groupe socialiste et POP pour la présente motion qui permet d'engager un débat essentiel sur la gratuité des transports publics.

La question des transports publics gratuits est selon nous avant tout une question sociale, dans le but de permettre à chacun-e de disposer d'un service public de base, favorisant de cette manière un report de l'utilisation de la voiture individuelle vers des transports publics. Selon l'Office fédéral de la statistique, les coûts de transport comptent pour environ 7,4% du budget des ménages suisses. Dans cette perspective de mesure sociale, nous estimons qu'à défaut de toucher l'entier de la population yverdonnoise, la présente proposition devrait être élargie a minima à la population dont les charges de transports pèsent démesurément sur son budget.

De plus, le groupe des Vert-e-s et Solidaires exprime une inquiétude quant à la proposition que le système repose sur la base d'une demande de l'usager-ère. En effet, il est régulièrement observé que les personnes pouvant bénéficier de subventions ou de rabais du fait de leur bas revenu ne demandent parfois pas ces services auxquels ils ont le droit, par peur d'être stigmatisées. D'autre part, le risque est que seules les personnes d'ores et déjà sensibilisées et utilisatrices de la mobilité durable fassent appel à ce système, passant ainsi à côté du but incitatif de cette démarche.

Au vu des remarques évoquées plus haut, nous proposons aux motionnaires d'élargir le champ de la présente motion aux personnes qui en ont le plus besoin, par exemple en ciblant également les bénéficiaires de subsides à l'assurance maladie et des prestations complémentaires. De cette manière, le groupe des Vert-e-s et Solidaires soutiendra cette proposition qui permet à une plus large partie de la population de se tourner vers l'utilisation des transports publics.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Le groupe Vert'libéral s'est bien entendu penché sur ce postulat, sur cette motion pardon excusez-moi, si l'idée paraît séduisante pour favoriser les transports publics, comme l'a expliqué notre collègue Julien WICKI, l'idée est bonne. Ça, il n'y a pas de problème, mais nous relevons toutefois que les jeunes et les seniors bénéficient déjà de tarifs préférentiels, que la Ville paie déjà 70% du billet, sauf erreur ça doit être CHF 150.- par habitant si on regarde le budget 2023 et les subventions à Travys.

Et surtout, ça ne va pas inciter les jeunes, on parlait des jeunes, à bouger. Maintenant, qu'on parle que le problème de surpoids des jeunes va devenir une pandémie, ça ne va pas les inciter soit à marcher, soit à prendre leur vélo. Donc pour toutes ces raisons, le groupe Vert'libéral s'abstiendra sur ce cette motion. Merci.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Bien que nous partagions l'avis de notre collègue Julien WICKI sur le manque de moyens de nos seniors, cet avis n'est malheureusement pas partagé quant à notre jeunesse. Notre priorité reste à ce jour la bonne santé de nos finances communales qui seraient encore affaiblies avec l'adoption

de cette motion et pour cela le groupe UDC ne soutiendra pas cette motion. Merci.

M. le Conseiller Sébastien NOBS :

Cette motion n'est pas une nouveauté. En effet, si vous avez consulté le rapport « épuration des postulats de la Municipalité » un postulat a été posé le 2 février 2012, il y a un peu plus de 10 ans, par Mme la Conseillère communale Aline GYGAX NOBS pour une subvention des abonnements annuels de transport pour les enfants et les jeunes de 6 à 25 ans.

La Municipalité a déjà répondu négativement à cette motion. Rappelons que cette motion a été posée sous une majorité de gauche, depuis une majorité de droite a passé, on est de nouveau sur une majorité de gauche, je crains que ça n'avance pas beaucoup. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors mon collègue Sébastien NOBS a rappelé ce qui s'était passé sous une majorité de gauche, mais sous une majorité de droite, la précédente, j'avais l'honneur de déposer un postulat ici qui demandait des transports publics gratuits le samedi quel que soit l'âge, mais le samedi. Et puis, on nous avait expliqué alors, c'est vrai qu'il y a des arguments intéressants et on nous avait notamment dit, le groupe des Verts nous avait dit, la gratuité totale partout et pour toutes et tous, c'est une fausse bonne idée étant qu'elle engendre plus d'inconvénients que ne règle de problèmes. Et puis, c'était des arguments qui avaient été utilisés pour s'opposer cette fois-là à cette demande.

Alors, je suis content de voir que des gens peuvent changer d'avis, mais dans ce cas précis prouver qu'on ne va pas forcément tous tomber d'accord à chaque fois, j'y vois d'autant plus un problème puisque finalement ça vise les jeunes et les personnes âgées.

Alors, il faut savoir qu'il y a des personnes âgées qui n'ont que l'AVS et qui ont peu de moyens, il y a aussi une grande partie, toute la génération des boomers, qui arrive à la retraite, les gens qui ont le plus de pouvoir d'achat, c'est les gens qui ont le moins de problèmes financiers et c'est les gens qui sont finalement les plus privilégiés aujourd'hui. Et donc, cet arrosoir aveugle me semble incompréhensible.

Et puis, les jeunes qui sont-là, qui ont déjà des rabais, qui payent des primes maladies plus faibles, qui n'ont pas des enfants à mettre à la crèche, c'est finalement... Je trouve ça très injuste finalement qu'on reporte encore plus la charge sur ceux qui finalement n'ont jamais droit à rien, tous ceux qui sont au milieu.

Donc, je ne peux pas soutenir une proposition qui discrimine comme ça une catégorie de la population contre une autre. Je pourrais soutenir certaines gratuités limitées sur les transports publics, mais je ne peux pas soutenir quelque chose en tout cas qui jette les gens les uns contre les autres et qui fait de telles discriminations et ça c'est dommage. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste et POP est convaincu du chemin de la gratuité ciblée promue ici et a beaucoup débattu pour savoir où placer le curseur de cette gratuité ciblée : il a décidé de le placer sur les jeunes et les seniors, pour les raisons que j'ai déjà pu évoquer. Néanmoins, j'entends les arguments du groupe Vert·e·s et Solidaires et je propose donc de modifier mes conclusions de cette manière :

« C'est pourquoi cette motion demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal un projet de règlement sur le subventionnement des transports publics, par exemple pour les jeunes Yverdonnois-es, pour certaines catégories de personnes en situation de précarité, ainsi que pour les personnes au bénéfice de l'AVS, sur les zones mobilis 40 et 41 ».

Donc en ajoutant comme ça une catégorie, ça ouvre un tout petit peu le champ sachant par ailleurs que, de toute façon, la Municipalité devra venir avec une proposition de règlement. Cette proposition de règlement sera du coup disons accompagnée d'un préavis qui pourra chiffrer aussi le coût de telle ou telle catégorie, de telle ou telle proposition et je fais confiance à la Municipalité pour venir avec un projet qui sera équilibré entre son coût et son message en faveur de

l'accessibilité pour les transports publics sur Yverdon. Je vous remercie.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

La gratuité des transports publics est une fausse bonne idée, car il n'y a en réalité pas de véritable gratuité. Toute chose a son prix et les coûts demeurent. Cela représente CHF 4'700'000.- de participation aux coûts de Travys et près de CHF 40'000.- de soutien aux seniors via le service social dans le budget 2023.

Comme l'indiquent plusieurs études et la réalité quotidienne, le prix des transports publics ne représente pas le facteur prépondérant dans le choix du mode de transport. La qualité de l'offre pèse d'un plus grand poids que le seul facteur financier. Tous les exemples d'essai de gratuité à l'étranger indiquent qu'il ne se produit pas de transfert en tant que tel du trafic individuel motorisé vers les transports publics. Au lieu de cela, le danger est que se soient principalement des adeptes de la mobilité douce qui se tournent vers les transports publics plutôt que des personnes motorisées.

Cette motion devrait à notre sens, comme le propose la DGAIC, être transformée en postulat. Nous ne pouvons pas obliger la Municipalité à venir avec un projet de règlement sans savoir combien cela va finalement coûter aux contribuables. Le budget 2023 proposé par la Municipalité étant déjà fortement déficitaire, nous ne pouvons en aucun cas soutenir une telle proposition arrosoir alors que les seniors défavorisés, notamment, sont déjà soutenus par notre Commune pour leur abonnement Travys.

Le groupe PLR refusera donc à la majorité cette motion et la proposition d'amendement et son renvoi à la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je ne peux pas soutenir la proposition de motion de nos collègues pour plusieurs raisons. La première est que lorsque l'on offre la gratuité d'une prestation, elle n'est pas gratuite pour tout le monde et que quelqu'un doit bien la payer au bout du compte. Cet aspect n'est pas pris en considération dans cette motion.

La deuxième est que tous les jeunes ne vont pas acheter un scooter ou une voiture uniquement pour se déplacer en Ville et il me semble que notre Ville est très propice pour faire du vélo.

La troisième raison, et je peux vous en parler en connaissance de cause, c'est qu'une partie des rentières et rentiers AVS peuvent, elle le fait volontiers, payer leur billet de transport public. Mais pour cela, il faudrait avoir des transports publics. A Gressy, les cars postaux desservent la localité pas toutes les heures et à Sermuz, il n'y a pas de transport public.

Par conséquent, je vous demande, chères et chers collègues, de refuser cette motion.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Nous avons essayé de rassembler les quelques données que nous avons pour essayer d'aiguiller et d'orienter le débat ce soir. La réponse n'est pas du tout exhaustive et la question est très complexe. Mais disons, plusieurs éléments ont été pris en compte. L'analyse faite à ce jour se base sur des prix actuels des abonnements publics, sans prix préférentiel, sans négociation avec Mobilis et avec une seule zone, par simplicité. La zone 40 comprend : Yverdon, le Gymnase, Montagny, La Brinaz, et nous sommes conscients aussi que Gressy pourrait contenir environ 13 personnes dans les moins de 25 et les plus de 65 ans. Plusieurs angles ont été évalués par la Municipalité en termes de fonctionnement et de coût d'exploitation, mais je laisserai après M. le Yndic Pierre DESSEMONTET amener les éléments plus techniques.

Fondamentalement, l'exploitation des transports publics a un coût important, vous le savez. La Ville participe à hauteur d'environ CHF 8'000'000.- pour l'exploitation des différents réseaux. CHF 4'000'000.- pour le réseau urbain et environ CHF 4'000'000.- pour le réseau régional, dont le commanditaire est le Canton. En plus de ses participations, ces différents réseaux sont aussi co-financés par le Canton et la Confédération pour le trafic régional. Pour le réseau régional, toutes les contributions de l'État couvrent le déficit de l'exploitation, soit la part des coûts qui n'est pas

couverte par les recettes donc les ventes de titres de transport, les abonnements, etc. Pour le réseau urbain, donc Travys, les recettes couvrent environ 30 à 35% des coûts et le solde est assumé par l'État. Seul le trafic grandes lignes, soit les trains directs des CFF, n'est pas subventionné par la Ville, en principe par l'État.

La tarification est la question de la gouvernance des transports publics. Donc, comme vous le savez, en Suisse, la tarification des transports publics est supervisée par l'alliance SwissPass qui assure que les tarifs soit harmonisés à l'échelle nationale. Dans le Canton, il y a plusieurs communautés tarifaires, plusieurs zones, et donc la communauté tarifaire vaudoise dispose d'un titre de transport qui est unifié et qui est proposé par Mobilis. Le Canton est découpé en plusieurs zones et Yverdon appartient à la zone 40. Un billet acheté pour une zone ou un ensemble de zones permet d'utiliser tous les transports publics de la zone pour une durée donnée. Ceux qui prennent les transports publics comprennent bien ce fonctionnement-là. À ce titre de transport Mobilis s'ajoute également les abonnements généraux ou les demi-tarifs. Donc la carte SwissPass peut intégrer différentes prestations. C'est donc Mobilis qui récolte les recettes de la vente des différents types de transport et redistribue ces recettes entre les différents réseaux et exploitants en fonction de paramètres prédéfinis, comme la fréquentation et les kilomètres parcourus par les utilisateurs. Donc si la motion passe, c'est avec Mobilis que la Ville d'Yverdon devra négocier.

Subventionnement. Actuellement, une subvention de CHF 70.- pour les abonnements annuels Mobilis est octroyée aux Yverdonnois-es et CHF 35.- pour les abonnements demi-tarifs. Cette introduction, déjà bien compliquée mais pourtant grandement vulgarisée, montre que la Ville ne peut pas à elle seule modifier la tarification des transports pour les usagères et usagers ou définir un déplacement à un prix différent de celui fixé par SwissPass et Mobilis. Pour ses citoyens, la Ville peut en revanche subventionner l'achat de titres de transport à travers différents processus qu'il faudra bien entendu réévaluer.

Les options envisageables sont les suivantes : soit rembourser les abonnements sur présentation d'un justificatif, soit distribuer des cartes résidentes ayant une valeur de titre de transport ou alors distribuer des bons dans les courriers. Toutes ces solutions sont techniquement envisageables, il restera juste à évaluer laquelle sera la plus pertinente. En termes de périmètre, moins de la moitié des abonnements de transport public vendus ne couvre que la zone 40, donc 40% des abonnements Mobilis vendus. Le solde des abonnements sont valables pour plusieurs zones pour tout le Canton ou pour toute la Suisse. Pour laisser le libre choix de l'abonnement, la solution d'un bon ou d'une subvention peut être tout à fait opportune, comme je vous l'ai expliqué auparavant.

Aujourd'hui, d'après les données de Mobilis que nous avons, la Ville devra assumer au minimum les charges supplémentaires de CHF 600'000.-, ce qui correspond aujourd'hui aux abonnements achetés actuellement par les Yverdonnois qui concernent la classe des moins de 25 et des plus de 65 ans. Si l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans et des seniors de la Ville demandaient un abonnement subventionné, le coût pourrait être à la charge de plusieurs millions, mais je laisserai M. le Syndic vous expliquer ces éléments. Ces coûts sont estimés sans abonnement, sans prix préférentiel et sans négociation avec Mobilis, je vous le rappelle. Une étude financière plus approfondie devrait être menée pour évaluer plus en détail la part des jeunes et des seniors qui feraient une demande pour un abonnement. Si l'abonnement se présentait sous la forme d'une carte d'habitants que tout un chacun posséderait, le montant par carte devrait être négocié avec Mobilis partant du principe que l'entier des cartes ne seraient pas toutes utilisées, c'est un élément sur lequel nous devons être très attentifs. Potentiellement, cet élément-là, les moins de 25 ans et les plus de 65 ans pourraient toucher environ 46% de la population yverdonnoise et pourrait être intégré à cette démarche de changement de report modal. Et, in fine, les estimations financières devraient être consolidées.

Nous préconisons de renvoyer cet objet à une Commission pour étudier plus sérieusement tous les scénarios possibles. Ces questions financières devraient être étudiées plus en détail si cette motion est renvoyée. Cette mesure est techniquement faisable, mais très complexe. C'est un moyen de sensibiliser la population à l'utilisation des transports publics en facilitant le report modal. C'est une mesure que la Municipalité accueille avec enthousiasme, vu le défi que cela relève et vous propose de renvoyer cet objet à une Commission, afin que les meilleures modalités d'accès aux transports publics puissent être évaluées. D'autant que plusieurs actions ont effectivement été entreprises par la Municipalité et aussi par le Canton, mais en ce qui concerne les pics de pollution.

Je laisserai M. le Syndic compléter ma réponse pour ces éléments-là. Je vous remercie.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors sans revenir, mais pour redonner quelques autres éléments, plutôt peut-être du côté financier et disons du dimensionnement du dispositif.

D'abord un bref rappel, on a parlé de la motion COTTING qui effectivement est une aide aux différents élèves en fonction soit de leurs conditions de ressources de leur ménage, soit de la distance à leur institution de formation. Il y a également eu, à l'époque, une motion DESSEMONTET en l'occurrence qui faisait une aide partielle aux personnes et aux seniors. Ces deux dispositifs, à l'heure actuelle, sont budgétés pour ensemble un tout petit peu moins de CHF 100'000.- (environ CHF 95'000.- en gros : CHF 55'000.- pour les élèves et de l'ordre de 35 à CHF 40'000.- pour l'aide au seniors). Il faut ajouter à ça quelques milliers de francs annuels dépensés dans les transports scolaires qui peuvent se dérouler évidemment sur le réseau effectif, l'essentiel des transports scolaires sont ceci-dit utilisés par des moyens dédiés et donc ne seraient pas touchés par une mesure comme celle-ci.

À l'heure actuelle, tant du côté de la motion COTTING que de la motion DESSEMONTET, en gros vous avez environ 5% de la classe d'âge qui sont aidés par ces différents moyens : 5% des élèves yverdonnois bénéficient de l'une ou de l'autre de ces mesures et puis c'est également à peu près le taux d'utilisation des seniors qui utilisent une gratuité partielle ou un remboursement partiel, une subvention sur leur abonnement.

Alors maintenant, de quoi on parle ? Si je me maintiens à ces deux catégories, les 6 à 24 ans à Yverdon - pourquoi 6 à 24 ans ? C'est qu'avant six ans, c'est gratuit de toute manière - mais les 6 à 24 ans à Yverdon, c'est 6'400 personnes. De même, les 65 ans et plus à Yverdon, c'est 5'350 personnes. Entre les deux populations, vous avez pratiquement 40% de la population yverdonnoise qui est touchée. J'ai entendu les arguments qui ont été donnés. La modification de la motion qui est arrivée en cours de débat qui compte ajouter encore une autre population, alors je n'ai pas eu le temps d'aller regarder exactement combien de personnes sont concernées, par exemple par les subventions et les prestations complémentaires de la Commune et comment ces personnes-là croisent finalement les deux populations, mais c'est probablement quelques milliers de personnes supplémentaires.

Alors si on prend, ne serait-ce que chez les jeunes et les seniors, le même taux de couverture à savoir que finalement cette motion qui demande la preuve par l'acte, donc par la demande, aboutit à un taux de couverture de 5% de ces deux populations, le coût annuel est estimable à peu près CHF 300'000.- par année pour la Commune. Ça veut dire en gros, payer un abonnement Mobilis zone 40 à 5% des 6 à 24 ans et à 5% des 65 et plus c'est une dépense, avant négociation évidemment comme l'a dit ma collègue, d'environ CHF 300'000.- par année. Mais 5% ce n'est évidemment pas l'objectif j'imagine du motionnaire, il nous le redira peut-être.

Hier, se tenait la conférence d'agglomération, pour la première fois depuis quatre ans, la conférence d'agglomération et puis nous avons eu droit à quelques extraits d'une étude de l'EPFL, faite notamment sur les pratiques modales à Yverdon en 2019. Je suis allé chercher le rapport de cette étude aujourd'hui pour avoir des chiffres un peu plus forts. À l'heure actuelle, le transport public à Yverdon c'est un trajet sur cinq, parmi toutes les pratiques modales qu'il y a dans la Ville d'Yverdon. C'est-à-dire, en gros, que ça soit pour des motifs de travail ou pas, un trajet sur cinq à Yverdon est effectué en transport public. En légère majorité, ça concerne le train et puis le reste ça concerne effectivement le réseau de transport public qu'on a.

Donc si on a cette idée à 20%, finalement si on augmente la part et qu'on va chercher 20% de ces deux populations concernées et bien on passe à une facture de l'ordre de CHF 1'200'000.- par année et si on va plus loin, c'est-à-dire que dans le motif travail c'est 28% des trajets qui sont réalisés en transport public et qu'on va chercher et qu'on vise cette population-là ou ce type de pourcentage-là, mettons 30 % de taux de couverture, et bien on passe à CHF 1'800'000.- .

J'aurais tendance à dire qu'il ne faut pas aller plus haut. Pourquoi il ne faut pas aller plus haut ? Parce qu'un trajet sur deux à Yverdon, à l'heure actuelle, est effectué soit à pied, soit en mobilité douce. Et ce que vous ne voulez pas non plus dans une politique comme ça, c'est d'aller

cannibaliser la mobilité douce et les modes de mobilité active pour les faire aller dans le transport public. J'imagine que l'idée c'était bel et bien de basculer la part modale du transport public par rapport aux transports individuels motorisés. Troisième chiffre que je donne, 32% des trajets à Yverdon, en 2019, sont effectués en transport individuel motorisé. Le chiffre qu'a donné ma collègue ou ne l'a pas tout à fait donné, mais elle aurait pu, c'est que si on paye un abonnement non plus sur demande, mais de base à l'ensemble de la population concernée, tous les 6-24 ans, tous les 65 ans et plus, on parle d'une dépense de CHF 6'000'000.- supplémentaires annuels pour la Ville. Et, à ce stade-là, on peut commencer à se poser la question si on ne sort pas de Mobilis et puis si finalement on ne reprend pas la gestion complète des transports publics à l'intérieur de la Ville, parce que probablement que ça nous coûterait pas plus cher. A un moment donné se pose cette question-là, mais je ne sais pas si on est dans cette idée-là, on nous le dira.

Maintenant, je dois la vérité et dire que dans le système actuel, dans le système actuel de péréquation intercommunale vaudoise, les dépenses qui sont liées aux transports et qui sont supérieures à 8 points d'impôts de la Ville - et c'est le cas à Yverdon puisque 8 points d'impôts c'est CHF 6'400'000.- et rien que dans le domaine de la subvention des transports publics, on est déjà à 8 dans la Ville - sont subventionnés par ce qu'on appelle les dépenses thématiques qui ne sont pas touchées par le plafonnement à hauteur de 75%. Ceci étant, dans tous les projets de réforme actuelle de la péréquation intercommunale, cette partie sur les dépenses thématiques, elle est prévues d'être supprimées, notamment parce qu'elle pose le problème de savoir s'il est encore juste que les communes qui sont dans la région participent aux financements des transports publics dans le centre et c'est juste tant qu'on utilise cet argent pour le développement de la prestation, pour le développement de l'infrastructure. Parce qu'évidemment, si on développe la prestation ou l'infrastructure, ça ne bénéficie pas seulement aux personnes qui habitent en ville d'Yverdon, mais ça bénéficie assez aussi à tous les pendulaires qui viendraient en ville d'Yverdon qui pourraient profiter de l'amélioration de l'infrastructure.

Dès lors, que vous utilisiez cette somme pour subventionner votre population à l'exclusion des autres - et c'est des termes de la motion, puisque la motion parle de payer en l'occurrence uniquement cette prestation aux Yverdonnois - et bien ça provoque un conflit qui est extrêmement fort dans les structures intercommunales à l'heure actuelle et notamment dans les associations de communes de savoir exactement qui paye quoi et au bénéfice de quelle population. Et là, en l'occurrence, on peut effectivement voir que si aujourd'hui on pourrait faire porter une grande partie du coût d'une mesure comme celle-ci aux dépenses thématiques de transport dans le cadre du modèle de la péréquation actuelle, ce n'est probablement pas le cas dès lors que la péréquation sera réformée dans les toutes prochaines années. Et en fait, on se rend compte au niveau politique et au niveau cantonal qu'il y a une grosse accélération à l'heure actuelle sur les volontés et les travaux préparatoires préparant cette nouvelle péréquation. Donc on ne peut pas se baser là-dessus, il faut se baser sur le fait que tout cela pourrait effectivement être essentiellement à notre charge, à la fin, quand bien même les modèles de péréquation peuvent aussi évoluer. On n'est pas forcément toujours perdant non plus dans les projets de réforme, même s'il a été beaucoup dit, des fois quand même assez à tort, que nous étions les principaux bénéficiaires du modèle actuel de péréquation.

Pour conclure, plus généralement. La Ville, nous, vous, tout le monde, à un moment ou à un autre, elle devra choisir les actions qu'elle désire effectuer, prioriser, parmi toutes les idées qu'on peut avoir pour développer les prestations publiques d'une certaine manière. On n'a malheureusement pas, et c'est notamment le fait de la relative pauvreté de moyens que la Ville a et la structure financière qu'elle a, on n'aura pas les moyens de mener tout de front et donc, de ce point de vue-là, la Ville devra faire des choix sur quel est l'endroit dans lequel elle a envie de mettre les moyens et de mettre l'effort et au profit de quelle politique court, moyen terme et avec quel impact finalement sur la population et pas seulement sur la population, mais un impact général également sur ses finances qui sont escomptées.

À ce titre, cette mesure, elle devra être comparée à d'autres mesures de même ampleur, parce que finalement on a parlé si on va chercher 20% de la population, si on va chercher 30% de la population, on a une mesure qui est de l'ampleur d'entre CHF 1'000'000.- et CHF 2'000'000.- annuels et il y a d'autres mesures que la Ville pourrait vouloir prendre et qu'on pourrait vouloir vous proposer, en tant que Municipalité, qui sont à peu près du même type et à un moment donné, il

faudra bien qu'on prenne des choix.

C'est évident que si le Conseil communal nous renvoie cette motion, nous préparons - parce que c'est notre rôle de l'exécutif évidemment d'exécuter les volontés du Conseil communal - c'est évident que si vous nous renvoyez cette mesure, nous y répondrons en temps et en heure et au plus près de notre conscience et de ce que nous comprenons, de ce qu'est votre volonté, mais pour revenir effectivement à ce que nous comprenons de cette volonté. Le texte qu'on nous a transmis, la manière dont on vient de le modifier, donne un périmètre qui est extrêmement large et je pense qu'il n'est pas sage de laisser la Municipalité se dépatouiller avec ce texte et essayer d'imaginer quel est le paramétrage. Qu'est-ce qu'on va chercher ? Jusqu'où on met l'effort ? D'une certaine manière, quelle population on vise ? Et où est-ce qu'on doit mettre les différents seuils, à partir de quand on aide ou on n'aide plus telle ou telle part de la population ? Et tout ça me semble mériter, mais vraiment mériter, un débat a minima en commission et je vous enjoins effectivement de ne pas nous renvoyer cette motion immédiatement comme ça et de nous laisser la chance de pouvoir dialoguer avec une délégation du Conseil communal de telle manière à comprendre d'un peu plus près et de pouvoir dimensionner un peu plus correctement un éventuel projet qui nous serait renvoyé par ce Conseil communal.

Je vous demande donc effectivement, mais je ne peux pas le faire moi-même, c'est évidemment la salle qui doit le faire, a minima de renvoyer ce texte en commission. Je vous remercie de votre attention.

Demande de renvoi en commission

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Suite à la proposition de Mme la Municipale Brenda TUOSTO et de M. le Syndic Pierre DESSEMONTET, et au vu de la complexité expliquée des zones Mobilis, le groupe PLR vous propose effectivement de renvoyer cette motion en commission afin de pouvoir se pencher plus en détail sur toutes les éventuelles possibilités que la Municipalité peut nous proposer, quelle partie de la population serait effectivement concernée, de même que les coûts que cela engendrerait avec les différentes propositions. Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur le renvoi en commission

M. le Président Roland VILLARD :

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, la proposition de modification du règlement du Conseil communal peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres la demande.

La discussion est ouverte sur la demande de renvoi de cette proposition à l'examen d'une commission.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

J'avais demandé la parole avant la proposition de renvoi en commission. J'en profite quand même, de la parole, pour citer encore un énième élément financier. On a noté un déficit d'environ CHF 4'500'000.- pour Travys, probablement dû à un taux de remplissage qui n'atteint pas, on va dire, le bénéfice de l'entreprise.

Cette motion vise justement l'augmentation du remplissage des bus, donc ce qui voudrait dire que Travys aurait plus de revenus via l'augmentation de fréquentation et ce qui voudrait dire aussi pour la Commune que la Commune aurait moins de déficit à payer à Travys, donc jusqu'à une certaine hauteur d'augmentation de trafic libre à la Travys soit à la Municipalité de nous dire après à partir de quelle augmentation il faudrait augmenter encore les charges de Travys, mais jusqu'à une certaine augmentation du trafic, de remplissage des bus pour Travys, serait du bénéfice net pour Travys donc serait du bénéfice net aussi pour la Commune qui, du coup, aurait moins de déficit à payer à Travys. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai une question qui se réfère aux bonnes pratiques qu'on nous a expliquées en début de séance de ce Conseil communal en nous disant qu'on doit faire des réponses et des interpellations brèves.

Et je dois dire que M. le Syndic a parlé plus de 10 minutes et je me demandais si ça concerne que les Conseillers ou est-ce que la Municipalité elle aussi devrait essayer aussi de raccourcir peut-être ses interpellations ou pas ? Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

J'espère que la commission a raison dans son espérance dans les vertus bénéfiques d'un passage en commission, mais c'est vrai évidemment que le projet est novateur, qui ferait effectivement de la Ville une ville pionnière dans ce domaine de l'accessibilité de la mobilité. Donc c'est vrai qu'évidemment il y a des zones d'ombre, espérons qu'un passage en commission permettra d'enlever quelques-unes de ces zones d'ombre et je me rallie volontiers à la proposition de mon collègue Laurent VUITHIER pour le renvoi en commission. Je vous remercie.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

À partir du moment où une demande de renvoi en commission a été demandée par M. le Conseiller Laurent VUITHIER, il est inutile de poursuivre le débat, on doit d'ores et déjà passer au vote et voir s'il y a 25 Conseillers qui sont d'accords de renvoyer en commission. Il est inutile de poursuivre le débat à mon sens.

M. le Président Roland VILLARD :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La demande de renvoi en commission est acceptée avec largement plus de 17 membres.

Vote s/renvoi en commission

13. INTERPELLATIONS, SIMPLÉS QUESTIONS ET VŒUX REPORTÉES DU 6 OCTOBRE 2022

13.1

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (La Maison d'Ailleurs)

M. le Président Roland VILLARD :

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. (article 34 LC)

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN vous avez la parole.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

À la suite de la publication d'articles polémiques par un journal à scandale sur la Maison d'Ailleurs, on peut s'étonner que la Municipale en charge de la Culture se fut empressée de répondre sous sa casquette de Municipale de la Culture tout en révélant des informations qui semblaient relever des informations obtenues en tant que membre du Conseil de fondation ce qui, selon certaines interprétations, pourrait revenir à violer la collégialité du Conseil de fondation.

Depuis, un audit a été lancé sur la gestion du musée dont le résultat a été publié début juin. On sait désormais que la plupart des allégations faites dans les articles étaient non fondées et que les accusations de plagiat contre M. Marc ATALLAH étaient même calomnieuses. Il semble donc qu'on avait réagi avec beaucoup de célérité sur la base de vilains ragots. Évidemment, quand on lance un audit et qu'on dépense CHF 40'000 pour le faire, l'auditeur est bien obligé de trouver des choses pour justifier ses frais, histoire de montrer que ce n'était pas complètement inutile et qu'il y a bien des choses à améliorer. Vous ne trouverez donc jamais un audit qui conclut que tout va bien et qu'on a mandaté l'auditeur pour rien, en particulier dans une institution culturelle.

Le monde de l'art ne peut pas être technocratique et cette volonté de contrôler de manière bureaucratique toutes institutions culturelles tue toute créativité. Le risque, c'est qu'il n'en reste plus qu'une culture austère ou une culture idéologique, ce qui est une imposture culturelle. Cette volonté

de professionnalisation de la culture qu'on nous répète à l'envie n'a rien de plus qu'une technocratisation de la culture, c'est la mort de la créativité artistique, la mort de l'art lui-même. Le jour où le grand écrivain Maxime GORKI a accepté de rentrer sous la tutelle de l'État soviétique, l'écrivain de talent a disparu et il n'est devenu plus qu'une caution du pouvoir stalinien, un fonctionnaire soviétique qui avait perdu son âme. Aujourd'hui, on lit toujours Alexandre SOLJENITSYNE, mais plus personne ne lit Maxime GORKI.

Veut-on que la Maison d'Ailleurs devienne aussi austère et inactive que d'autres musées ces dernières années ? Quelle sera l'étape d'après ? Le formidable succès de la dernière édition des Numerik Games a confirmé qu'on cherchait des poux à la Maison d'Ailleurs peut-être pour ne pas en chercher ailleurs. L'audit met en avant quelques problèmes internes propre à une institution en pleine croissance, mais surtout à toute institution culturelle à laquelle on impose un audit technocratique. Les auditeurs sont avant tout des comptables, des experts du monde de l'entreprise ou de la bureaucratie d'État et c'est en ces termes qu'ils font leur rapport. Ce type d'audit passe forcément à côté de la dimension artistique et créative. Le véritable art sort du chaos, rarement de l'ordre.

Du point de vue de la gouvernance, l'audit met en avant les seuls problèmes peut-être vraiment pertinents, à savoir un fonctionnement peu serein au sein du Conseil de fondation dont la composition manquerait de clarté. En particulier, il était pointé que les rôles des membres désignés par la Municipalité étaient peu clairs et que le fait d'avoir des représentants politiques de la Municipalité, en particulier celui de la Municipale en charge du Service de la culture, amenait un mélange des rôles et des fonctions.

La constatation de l'audit dit : « la participation de la Municipale en charge du Service de la culture amène à certaines confusions dans les rôles, la transmission et le besoin d'informations amenant parfois à une difficulté à parler des problèmes au sein du Conseil devant l'organe de contrôle et subventionnaire ». Le même type de confusion a existé par le passé avec la représentation Municipale au sein du Conseil de la fondation Petitmaître et depuis cette législature, ce n'est plus le cas puisque le Municipal en charge de JECOS, ce n'est plus le Municipal en charge de JECOS qui représente la Municipalité.

Effectivement, il semble y avoir des soucis dans ce Conseil, mais rappelons-nous des propos de la Municipale de la Culture dans la presse à scandale. En substance, elle s'y plaignait surtout d'avoir été minorisée à quelques reprises dans le Conseil de fondation. Donc en substance Mme la Municipale supporterait mal que dans un Conseil où elle siège, la majorité ne se rejoigne pas systématiquement à elle, ceci du point de vue gouvernance semble quand même curieux. Depuis, on a appris que l'article à scandale sur la Maison d'Ailleurs remplit d'allégations calomnieuses était écrit par un membre de la famille d'une ancienne employée en litige avec la Maison d'Ailleurs qui, seconde coïncidence, est également membre du même parti que la Municipale de la Culture. Coïncidence confirmée dans un article de 20 Minutes.

J'interpelle la Municipalité pour avoir des réponses à la question suivante, puisque finalement j'ai - par souci de sobriété - j'ai allégé et j'ai gardé qu'une question. Est-ce que la nouvelle composition du Conseil de fondation de la Maison d'Ailleurs garantit qu'à l'avenir la Municipale de la Culture n'y sera plus jamais minorisée par des représentants déloyaux qui oseraient douter que sa sagesse et remettre en question sa grandeur ? Merci.

M. le Président Roland VILLARD :

Merci M. le Conseiller. Je vous prie de rester un petit peu poli juste dans vos interventions.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Il est normal et fréquent que des membres de la Municipalité soient nommés dans ce type de conseil d'administration, fondation ou autres entités qui sont en lien avec leur dicastère. Ainsi, Mme la Municipale Carmen TANNER a, dans cette affaire, remplit le rôle qui lui est demandé, celui d'être à l'écoute des plaintes et d'agir pour améliorer la situation et le bien-être des employé-es, ce qui a été fait par le lancement de cet audit. Un tel audit aurait d'ailleurs été lancé dans n'importe quelle autre structure subventionnée par la Ville et présentant des dysfonctionnements.

Par ailleurs, la presse et les journalistes sont aussi là pour remplir la tâche de lanceurs et lanceuses d'alerte, tâche centrale pour le bon fonctionnement démocratique, afin de mettre la lumière sur des situations qui sont cachées par intérêts privés de certains acteurs, mais dont la révélation est d'intérêt public. Dans ce cas précis, l'utilisation de l'argent public à bon escient et la protection des conditions de travail des employés justifient amplement un article de ce type qui a également permis de libérer la parole des employé·es concerné·es, aspect essentiel pour la résolution d'une situation de conflit.

Pour le groupe des Vert·e·s et Solidaires, bien que nous soutenions le principe de se retirer lorsqu'un conflit d'intérêt existe, raison pour laquelle nous avons demandé au début de cette législature un registre des intérêts, cette interpellation est une attaque injustifiée contre Mme la Municipale et n'a aucun lieu d'être dans ce contexte précis.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

En préambule, d'abord, je tiens à informer ce Conseil que cette interpellation a été déposée il y a plusieurs mois, qu'elle a été portée plusieurs fois à l'ordre du jour, qu'elle n'a pas pu être développée pour des raisons diverses et variées, qu'elle a subi deux changements et qu'elle vient d'en subir un troisième. Je ne pourrais pas répondre à votre question, M. le Conseiller, parce que vous ne nous l'avez pas faite parvenir, mais par contre la Municipalité va répondre aux 7 questions que vous nous avez fait parvenir il y a un mois, comme ça le Conseil aura la teneur des questions que vous aviez posées et la réponse que la Municipalité et ses services ont passé des heures à élaborer.

En préambule, l'interpellation relève du procès d'intention à l'encontre de la Municipale en charge de la Culture en présentant un état de fait, des déductions qui sont propres à l'interpellateur, ce que la Municipalité ne saurait partager. La Municipalité conteste en particulier fermement les déclarations de l'interpellateur selon lequel elle aurait violé la collégialité du Conseil de fondation. Il n'a en aucun cas été porté atteinte aux intérêts de la fondation ou de la Ville. Contrairement à ce que soutient l'interpellateur, il est d'usage que les représentants de la Ville au sein de l'organe de haute direction d'une personne morale soit nommé, notamment en fonction de leurs compétences et de leur expérience professionnelle. C'est du reste ce qui est prévu par l'article 2 du cahier des charges des représentants de la Ville auprès des personnes morales validé par la Municipalité dans sa séance du 22 décembre 2021. Ainsi les Municipales et Municipaux en charge d'une thématique sont nommés dans les conseils d'administration, fondation ou autres entités parapubliques en lien avec leur dicastère

Dans la pratique, on relèvera par exemple que le Municipal en charge du Service des énergies est le représentant de la Ville au Conseil d'administration de Sagenord SA et d'Energie Naturelle du Mollendruz SA. Cette manière de procéder n'est pas remise en question, elle est totalement courante dans les collectivités publiques. C'est dans cet esprit que nous avons nommé à nouveau notre collègue Carmen TANNER a qui nous réitérons notre pleine et entière confiance, nous sommes convaincus qu'elle y fait du bon travail. Auprès de cette dernière, nous avons nommé des personnalités complémentaires entre elles et pointues au plan juridique, politique, culturel ou encore en matière de connaissances de l'institution elle-même. Ce nouveau Conseil de fondation doit certes relever de nombreux défis, mais a toutes les compétences et qualités pour les traiter dans un moment crucial.

Rappelons enfin que l'audit mandaté résulte d'une volonté concertée de la Municipalité et du Conseil de fondation. Il a été mandaté suite aux révélations certes de l'article du Blick, mais résulte également d'une volonté commune de résoudre les problèmes de gestion indépendants des révélations de l'article.

Je réponds maintenant à une série de questions qui ont été posées dans les différentes versions de l'interpellation. Je laisserai ensuite ma collègue répondre à d'autres questions qui ont été portées à la connaissance de la Municipalité.

Question une : est-ce que la Municipalité va appliquer les recommandations de l'audit sur la Maison d'Ailleurs en évitant que la représentation municipale ne soit trop forte et surtout représentée par une Municipale avec conflit d'intérêt avec son dicastère ? La question comporte des erreurs qu'il importe ici de clarifier. Les recommandations demandent de mettre en place des lettres de mission

claires pour définir les rôles des personnes nommées par la Municipalité. L'audit ne demande pas que les Municipaux ne siègent plus, mais que leurs rôles soient clarifiés. C'est fait via des lettres de mission. En l'occurrence, les lettres de mission concernant les représentants au Conseil de fondation de la Maison d'Ailleurs sont en voie de finition. Les objectifs stratégiques et financiers qu'ils et elles devront défendre sont en train d'être définis, nous attendons la fin de l'audit pour être au plus précis dans l'établissement de ces documents. Relevons d'ailleurs que nous avons entrepris de faire des lettres de mission pour toutes les entités où la Ville envoie des représentants. Ce travail a été mis en place à partir de 2019.

Concernant maintenant le nombre de sièges dont dispose la Ville dans cette fondation. Certes, il n'est pas fréquent qu'il revienne à la Municipalité de nommer six personnes, mais cela fait partie des clauses statutaires de constitution de la fondation. En d'autres termes, c'est un héritage. Sachez que la Municipalité a d'ores et déjà fait savoir au Conseil de fondation que ces derniers pourraient procéder à une modification de ces statuts et attribuer ainsi deux sièges, par exemple, à l'appréciation de la Municipalité, comme c'est l'usage dans la plupart des autres conseils.

Autre question : est-ce que la Municipalité était au courant que l'article qui a lancé les polémiques sur la Maison d'Ailleurs était écrit par le cousin d'une ancienne employée, comme le journal 20 Minutes l'a depuis confirmé ? La Municipalité répond comme suit : en respect de la liberté de la presse, il n'appartient aucunement à la Municipalité de commenter la qualité des sources des enquêtes, pas plus que le travail journalistique de manière générale. Chaque instance (politique, journalistique, juridique) a son pouvoir, son rôle et nous les respectons totalement. Vos propos et vos interprétations vous appartiennent M. l'interpellateur.

Autre question : est-ce que la Municipale qui aurait donné un long entretien à un journal à scandale pour un article qui contenait des allégations qui se sont révélées fausses le faisait bien avec l'aval de la Municipalité ? A nouveau, l'interpellateur offre ici sa propre perception des faits. La Municipale a répondu aux questions qui lui étaient posées sur des allégations qui soulevaient des questions auxquelles l'audit a permis d'apporter des réponses. Par ailleurs, l'article en lui-même précise que je cite : « la Municipalité in corpore a en outre été avertie de son intervention dans nos colonnes », fin de citation et que les réponses « ont été partagées avec son ex-collègue Municipale Gloria GAPT », fin de la citation. La Municipalité était pleinement au courant et appuyait cette démarche. Elle n'était pas inactive sur ce dossier, bien au contraire, et la Municipale n'a pas donné un long entretien et elle a répondu aux questions qui lui étaient posées. Par ailleurs, les allégations ne peuvent pas être qualifiées de fausses. Elles ont soulevé de vraies questions auxquelles l'audit a heureusement pu apporter des réponses. Le fait que les faits reprochés ne soient pas jugés illégaux par l'audit ne remet pas en cause le fait qu'ils se soient produits. Alors certes, il n'y a rien de pénal et nous nous en félicitons, mais l'audit a montré une nécessité de travailler sur quelques nombreuses thématiques, suivant d'ailleurs les 30 recommandations qu'ils formulent.

Question suivante : quand un Municipal siège dans un Conseil de fondation comme représentant de la Municipalité, comment gère-t-il le double devoir de collégialité et de loyauté lorsque les deux positions deviennent conflictuelles ? L'article 6 du cahier des charges des représentants de la Ville auprès des personnes morales règle expressément cette problématique. Cette disposition qui renvoie par analogie à l'article 717 du Code des obligations prévoit qu'en qualité de membre d'un organe de haute direction, il appartient au ou à la représentante d'exercer son attribution avec toute la diligence nécessaire et de veiller fidèlement aux intérêts de la personne morale. Il est en outre précisé que le ou la représentante doit ainsi exercer son mandat avec l'impartialité requise sans prendre en considération des intérêts qui seraient contraires à ceux de la personne morale. Enfin, le ou la représentante doit se récuser lorsque les intérêts de la personne morale et ceux de la Ville divergent au point que la défense de l'une pourrait mettre en péril les intérêts de l'autre, ce qui n'a jamais été le cas en l'espèce.

Dernière question pour ma part et après je passerai la parole à ma collègue : est-ce qu'un Municipal qui viole la collégialité d'un Conseil d'administration ou d'un Conseil de fondation dans lequel il siège au nom de la Municipalité est toujours apte à y siéger ? Ne devrait-il pas être remplacé par un de ses collègues pour rétablir la confiance ? Cette question redondante à d'autres dans ce qu'elle peut sous-entendre peut-être résumée ainsi : notre collègue n'a pas violé la collégialité de ce Conseil de fondation. Nous relevons qu'elle y a fait du bon travail en tentant d'y ramener certaines questions légitimées à ce jour. Aujourd'hui, le lien de confiance est restauré autour de la

nécessité de travailler ensemble et cela autour d'un document qui liste très clairement tous les travaux à mener.

Je vous remercie de votre attention et propose, M. le Président, de passer la parole à ma collègue Carmen TANNER.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je vais aborder les questions qui nous avaient été posées et qui incombent à mon dicastère, mais en préambule il me tient à cœur de vous dire trois choses, faisant suite à la rhétorique de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN.

La première est très simple : j'ai fait mon travail. J'ai rempli « avec exactitude et intégrité les fonctions qui m'ont été données », comme le veut notre serment. Être dans un Conseil de fondation est une responsabilité qu'on ne peut pas prendre à la légère. Il ne s'agit pas de voter les yeux fermés ou de « simplement faire confiance ». Il s'agit d'être responsable. Et en ce sens, je l'ai été à de multiples reprises.

Vous dire encore que lancer un audit après les éléments soulevés par le Blick n'a pas été fait de gaité de cœur, mais il le fallait et toutes les parties ont endossé leurs responsabilités. Il y avait cette nécessité de faire toute la lumière et d'investiguer sereinement, d'une manière factuelle et neutre. Les choses sont maintenant à plat et permettent d'avancer toutes et tous ensemble.

Et dernier point, la pérennité de la Maison d'Ailleurs est importante pour la Municipalité. C'est une institution dont la Ville et les habitants et habitantes sont fiers. Elle est emblématique d'Yverdon. La Ville ne souhaite pas que son image soit ternie ou qu'elle fasse l'objet de récupération politicienne. Bref, la Maison d'Ailleurs doit être soutenue par toutes et tous, non pas à l'aveugle et sans concession, mais avec responsabilité et solidité.

Vous aviez formulé cette question : est-ce que des audits seront lancés dans d'autres institutions culturelles si à l'avenir un article de presse du même type les concernait ?

Le Musée d'Yverdon et Région ainsi que la Maison d'Ailleurs, les deux institutions culturelles les plus fortement subventionnées par la Ville, font l'objet d'une mise à jour de leur Convention. Dans ce cadre, un audit financier, selon la norme NAS 910, sera mené une fois par période de conventionnement. Cette règle est nouvelle. Elle a été instituée suite à l'audit sur la Maison d'Ailleurs, pour les entités culturelles subventionnées de plus de CHF 500'000.-. Cette mesure a également été prise et mise en place à Lausanne suite à l'affaire autour du Ballet Bèjart.

Maintenant, si des éléments parviennent à la Municipalité concernant des problèmes dans d'autres structures, elle fera le nécessaire pour étudier la situation en toute transparence et selon la gravité, afin de régler au mieux les problèmes et cela idéalement avec le concours des entités concernées.

Vous nous posez la question : est-ce que la Municipalité peut nous garantir que les institutions culturelles dont elle a augmenté la subvention sans avoir été auditées ne connaissent aucun des problèmes de fonctionnement qu'on pointe à la Maison d'Ailleurs ?

Aucun autre problème similaire rencontrés à la Maison d'Ailleurs (par exemple démissions en série) n'a été remonté à la Municipalité ou au Service de la culture et cela dans d'autres structures. Si tel devait être le cas, elle prendra toutes les mesures nécessaires. A noter que si un doute devait émerger sur la bonne utilisation des deniers publics, la loi cantonale sur les subventions permet à notre boursier communal de demander un audit financier.

Néanmoins, nous ne pouvons pas vous « assurer » et vous garantir qu'il n'y a pas de problèmes, car c'est finalement le propre d'institutions indépendantes privées comme des fondations ou des associations. La Ville n'a pas accès, ne peut pas et ne souhaite pas interférer dans la gestion quotidienne, que ce soit la gestion courante ou le management. À moins que vous souhaitiez communaliser toutes les entités subventionnées. Voilà, merci à toutes et tous.

M. le Président Roland VILLARD :

Merci Mme la Municipale. M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour une réponse courte et sans

attaque personnelle, s'il vous plaît.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci à Mme la Municipale pour ses réponses. Je suis rassuré de savoir que tout va bien et je suis aussi heureux de savoir que nous avons tous à cœur l'avenir de la Maison d'Ailleurs, dont nous sommes tous fiers. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Une question de M. le Conseiller Martin LOOS (L'aménagement des différentes manifestations sur le domaine public)

Cette question m'a été inspirée voici quelques mois à la fin-août, alors que je déambulais dans la rue du Milieu le vendredi précédant les Numerik Games. Voulant traverser la place Pestalozzi en direction de la laiterie, je me suis trouvé devant la grande scène qui était en cours de montage.

L'espace central de la place était déjà entouré par une sorte de clôture de 3 m de haut. « C'est sans doute pour protéger l'espace contre les attentats-suicides, » me suis-je suggéré ironiquement. Toujours est-il qu'alors que je m'avançais sur les pavés, un ouvrier est accouru pour me barrer le chemin. Il m'a indiqué, outre le fait qu'il s'agissait d'un chantier interdit au public, apparemment ils n'avaient pas encore mis les panneaux qui l'indiquait, que pendant la manifestation, l'accès au lieu serait de toute façon réservé aux détentrices et détenteurs d'un billet d'entrée. Tombant des nues à cette nouvelle et ne voulant pas payer pour traverser une place d'ordinaire publique – entretenue donc grâce à mes impôts – je suis passé par le côté sud de la place, vers l'Hôtel-de-ville.

Inutile de dire que ce ne fut pas une manœuvre tant aisée en chaise roulante : le couloir laissé libre n'était par endroits guère beaucoup plus large que les 70 cm de ma chaise. Je précise au passage que selon les normes en vigueur (SIA 500 par exemple), un aménagement de ce type doit bien être large d'au-moins 90 cm. Bien évidemment, ce parcours le long de la scène était traversé par plusieurs gaines électriques, abritées sous des gendarmes couchés en plastique. Ces passe-câbles dépassaient d'environ 10 cm du sol, soit presque l'équivalent d'un trottoir classique. Malgré mon relativement bon état physique, encore que, je suis rarement capable de franchir un tel obstacle du premier coup. Et c'est encore pire lorsque je transporte une charge sur les genoux. Je suppose que ces véritables pièges à non-piétons sont propriétés de la Ville étant donné que leur présence devant être entre autres déplorée chaque année lors du marché de Noël par exemple.

J'ai pris mon cas personnel, car c'est celui que je connais le mieux. Je suppose cependant que la situation n'est pas meilleure pour une chaise roulante électrique, une personne avec un tintébin ou une poussette. Aussi de même, les Numerik Games ne sont ici qu'un exemple illustratif, mes questions sont d'ordre plus général et concernent véritablement toute manifestation privée se tenant sur le domaine public.

Mes questions :

- 1) Par quelle procédure et sur quels critères la Municipalité autorise-t-elle une manifestation privée à se dérouler – parfois intégralement – sur le domaine public ?
- 2) Trouve-t-elle tolérable qu'une telle manifestation puisse privatiser un espace public à forte affluence en temps normal, et n'en autoriser l'accès que sur paiement d'un coupon d'entrée ?
- 3) Dans le cas contraire, comment se fait-il que cela a bel et bien été autorisé ?
- 4) Pendant une telle manifestation, comment la Municipalité s'assure-t-elle de l'accessibilité physique pour toutes et tous, des terrains publics non-occupés par la manifestation ?

En remerciant la Municipalité pour ses réponses, je précise, si cela devait ne pas être assez limpide jusqu'ici, que je trouve une telle situation intolérable et honteuse, pour une Ville comme la nôtre. Merci

M. le Municipal Christian WEILER :

M. le Conseiller, la Municipalité vous propose une réponse en deux temps. Je vais d'abord vous renseigner sur les aspects d'autorisation et ma collègue Mme Carmen TANNER vous donnera les informations concernant le point de vue du Service de la culture.

Sur les aspects formels, une manifestation publique organisée par une personne physique ou morale peut effectivement prévoir une ou plusieurs zones à caractère privatif et ou payante sur le domaine public. Une autorisation est, dans tous les cas, délivrée et fixe les conditions d'organisation lesquelles incluent la nécessité de préserver un passage pour la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite, mais aussi des cycles et des véhicules d'urgence. Cette autorisation ne supprime toutefois pas les couacs que nous relevons directement et parfois indirectement dont vous avez fait état maintenant.

Les services de secours s'assurent au préalable de bénéficier des possibilités d'intervention le secteur de la manifestation ou alors que le respect de ces dispositions fera l'objet de contrôle tout au long de l'événement. De nombreux points sont revus régulièrement avec les organisateurs directement durant la manifestation, ce qui n'empêche pas, et je le répète, malheureusement toujours la présence de problèmes ponctuels.

A titre d'exemple récent, si l'entreprise des Numerik Games a été conséquente sur l'espace public, il n'est pas rare que d'autres manifestations culturelles, associatives ou sportives puissent bénéficier d'une privatisation partielle du domaine public. Précisons que dans ces cas de figure, des taxes communales sont perçues (place de parc, usage accrue du domaine public, etc.). S'agissant de la manifestation précitée dont l'emprise sur la place Pestalozzi sortait de l'ordinaire, la Municipalité est consciente de son impact non négligeable et qui a pu être perçu négativement par une partie de la population. Je cède maintenant la parole à ma collègue, Mme la Municipale Carmen TANNER pour la suite de la réponse.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Alors s'agissant de la manifestation Numerik Games en elle-même et de savoir si la Municipalité tolère une telle emprise sur le domaine privé, je peux vous répondre ainsi : cette organisation du festival nous est parvenue tardivement et nous a surprise. Nous ne nous retrouvions pas dans cette privatisation de l'espace public qui était beaucoup trop grande à nos yeux. Nous aurions voulu un changement. Néanmoins, il était trop tard pour faire changer les plans des organisateurs. À la décharge de ceux-ci, il leur avait été signifié en début d'année, soit aussi assez tardivement, qu'Y-Parc ne voulait plus les y accueillir.

Bref, nous avons néanmoins accepté avec comme cautèle que cette organisation ne sera pas soutenue pour l'édition 2023 et que nous demanderons un projet d'implantation très tôt dans l'année 2023. Nous sommes actuellement en pourparlers avec l'organisateur pour pouvoir convenir d'une formule plus adaptée pour l'année prochaine. Merci de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.3

Une question de M. le Conseiller Onurhan KÜÇÜK (Le programme en fin de journée du marché durant l'été)

Je souhaite prendre la parole ce soir au sujet de notre marché qui est actuellement programmé les mardis et samedis matin. Personnellement, je ne peux pas m'y rendre les mardis matin, car je travaille, ni les samedis matin car je privilégie le repos après des semaines très chargées. J'ai pourtant très à cœur de soutenir notre agriculture régionale plutôt que de contribuer au succès économique des grandes surfaces.

Afin de rendre notre marché plus accessible à une partie de la population, à laquelle ces horaires ne convenaient pas, la Municipalité avait instauré un créneau horaire supplémentaire provisoire en été 2018 : les jeudis de 16h à 19h. Le projet n'a cependant pas rencontré le succès espéré, ceci dû à une communication insuffisante et à la période des vacances estivales.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) Quelles sont les raisons qui l'ont conduite à ne pas poursuivre la programmation d'un marché en fin de journée ?
- 2) Pourquoi l'expérience n'a-t-elle pas été reconduite, voire même pérennisée ?
- 3) La Municipalité envisage-t-elle de reconduire l'expérience ? Peut-être en coordonnant le moment précis du marché avec les villages environnants et en améliorant la communication autour de cette nouvelle possibilité, par exemple en sondant d'abord les commerçants.

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Christian WEILER :

M. le Conseiller, je vous remercie pour votre question tout à fait pertinente et qui nous préoccupe depuis plusieurs années, ce que vous ne pouviez évidemment pas savoir. Vous me donnez ce soir l'opportunité de vous donner des informations.

Le Service de la sécurité publique avait initié un projet de marché nocturne en été 2018, avec un horaire de 16h à 19h, de début juillet à fin septembre. Toutefois, le concept a eu de la peine à prendre et c'est rapidement essoufflé au vu du peu de fréquentation dû peut-être à la période de vacances, à la concurrence d'autres marchés aux alentours, à la nouveauté et à une faible communication. Les marchands n'y ont pas trouvé leur compte et ont progressivement renoncé à y participer. En 2019, le Service de la Sécurité publique avait transmis un questionnaire à tous les marchands qui avaient participé au concept 2018. Des retours obtenus, seuls 5 marchands étaient éventuellement intéressés à reprendre le concept pour l'été 2019, le projet a donc été abandonné pour 2019.

Dès lors, il a été convenu qu'un groupe de travail planche sur un projet différent qui vise à augmenter l'attractivité marchande dès 2020. Or, comme vous le savez, la crise sanitaire a suspendu les projets durant deux années. Actuellement, un groupe de travail comprenant le délégué à l'économie et le Service de la Sécurité publique évalue la possibilité d'un concept adapté au concept actuel et sont à la recherche de partenaires. Le sujet sera d'ailleurs abordé le 15 novembre avec l'association des marchands. Le sujet n'est donc pas clos et nous allons tenter de remettre cette activité en place pour les prochaines années. Je vous remercie pour votre attention.



13.4

Une question de M. le Conseiller Bart WIND (Les mises à l'enquête)

Petite question facile pour se remettre en mouvement. Alors que pour changer la couleur de ses volets, il est nécessaire d'obtenir l'accord formel de tous ses voisins, une mise à l'enquête de travaux plus conséquente peut, quant à elle, se faire en toute discrétion. Cela se déroule dans ma rue. Le quartier a soudain découvert, stupéfait, la valse de bétonneuses et des ouvriers s'affairant autour d'une maison récemment vendue pour y construire une piscine, agrandir notablement une façade ainsi qu'ajouter une grande annexe en béton armé. Plus de 100 tonnes de béton coulé durant plus d'un mois dans notre petit quartier. Et, c'est un fait, personne n'était au courant.

La mise à l'enquête a été faite en bonne et due forme en juillet et août de l'année dernière, en plein dans les vacances d'été. La propriétaire la plus concernée est située sur la parcelle contiguë et gère une maison d'hôtes. Imaginez le choc de cette dame et son désarroi face à ses clients qui se retrouvent soudain piéger au milieu, le dimanche, d'un immense chantier. Personne ne comprend que même elle puisse n'avoir été impliquée d'aucune façon dans la planification des travaux.

- Comment une telle lacune est-elle possible ?
- Ne devrait-il pas être obligatoire d'informer individuellement au moins les voisins directs lors de mise en enquête ? Ainsi que, au moins, leur communiquer la planification des

travaux de gros œuvre ?

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Tout d'abord, vous disiez dans votre préambule faire une comparaison avec les volets en disant qu'il y a peut-être potentiellement un accord des voisins qui doit être demandé. Alors je ne sais pas si c'est un effet de dramaturgie, mais non, c'est faux, il n'y a pas de demande à faire pour un changement de couleur pour des volets, des demandes à faire aux voisins ou une mise à l'enquête dans ce genre de procédure. En l'occurrence, il s'agit d'un simple formulaire de dispense d'enquête, car de minime importance.

Concernant le cas que vous citez, il convient de rappeler des éléments liés à la demande de permis de construire, car il s'agit ici d'une procédure de permis de construire. Concernant le dispositif d'information autour d'une mise à l'enquête, toute demande de permis de construire sur le Canton de Vaud est, selon l'article 109 de la LATC, affiché au pilier public, publié dans la version gratuite de La Région et dans la FAO ainsi que sur le site internet de l'État de Vaud. De plus, notre règlement communal exige la pose d'un panneau rouge sur la propriété afin d'informer le voisinage de la mise à l'enquête. Donc non, on ne peut pas vraiment dire que cela soit discret et nous appliquons les mêmes standards que les autres villes vaudoises.

Cela étant, il est vrai qu'en l'état, le voisinage n'est pas informé personnellement de ce que son voisin projette de construire que ce soit pour une piscine ou une maison. Pour autant, en l'état, il n'y a aucune lacune car aucune base légale exige d'avertir chaque voisin. Après, on peut regretter que la base légale cantonale ne l'exige pas, mais ça, quelque part, c'est une autre affaire. Dans ce cas donc, toutes les procédures ont été respectées. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Bart WIND :

Merci Mme la Municipale pour votre réponse. Bon je note quand même que pour changer la couleur des volets, le voisin le saura parce qu'il est obligé d'être mis au courant. Alors que pour cette construction où on a fait des tonnes de béton armé autour de la maison d'hôtes de ma voisine, elle n'a pas été mise au courant, c'est un fait simplement, mais je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.5

Une question de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU (Le pourcentage culturel)

M. le Président Roland VILLARD :

Nous allons passer à une question de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU qui n'est pas là. Je ne sais pas si quelqu'un du groupe ? Oui M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE, vous avez la parole.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Donc je lis la question de mon collègue Pierre-André MICHOU telle qu'il l'a formulée.

Face aux enjeux climatiques et énergétiques actuels, le groupe Vert'libéral demande si une adaptation du règlement de 2018 concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux, ou plus simplement appelé le Pourcent culturel, serait possible. Bien que la référence à une certaine sensibilité environnementale du projet artistique à réaliser et son inscription dans une stratégie de préservation des ressources naturelles s'exprime à l'article 9.6 du règlement, le groupe invite à aller bien plus loin.

En effet, qu'il s'agisse de nouveaux montants engagés ou de somme en provenance du fonds de réserve, le groupe trouve intéressant de faire évoluer cet outil et qu'il serve, à l'avenir, à des interventions qui allierait le geste artistique et un geste fort en faveur du climat et/ou de l'environnement. Les œuvres pourraient inclure une réflexion climatique voire même financer des

projets exemplaires et visibles comme la réduction d'îlot de chaleur, la lutte contre les invasives, la récupération d'eau de pluie ou la production d'énergie renouvelable, cela dans le périmètre du projet ou ailleurs sur la Commune.

Le titre du règlement pourrait par exemple se modifier en « règlement concernant la réalisation du geste artistique et/ou environnemental sur les bâtiments et ouvrages communaux ».

Nous nous réjouissons de connaître le point de vue de la Municipalité sur cette question et la remercions d'ores et déjà de sa réponse.

À titre personnel, j'ajouterai juste peut-être que nous venons d'inaugurer une œuvre au collège des Rives qui a été choisie non pas par la Commission culturelle, comme on m'a souvent posé la question, mais par un jury dont je me souviens plus comment il était nommé. Cette œuvre comporte des néons... Bon c'est vrai qu'ils ne sont pas allumés en permanence, mais ce n'est peut-être pas très heureux. Donc, je pense que ce serait peut-être intéressant effectivement de renforcer ce règlement. Merci de votre attention.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci M. le Conseiller pour votre question et pour votre intérêt pour le Pourcent culturel. J'aimerais rappeler ici qu'il s'agit d'un règlement plutôt rare en Suisse romande et adopté en 2018, comme vous le savez peut-être. Tout d'abord, un Pourcent culturel, c'est quoi ? Je vous propose de revenir à cette question de base. Premièrement, c'est l'art dans la construction, ce que les professionnels du bâtiment appellent le Kunst am Bau ou la capacité de l'art à dialoguer avec l'architecture et le mettre en valeur.

Deuxième point, c'est aussi de montrer au public l'importance du rôle des artistes dans la société et leur permettre d'échanger avec les architectes, les urbanistes et d'autres personnes aux compétences spécialisées.

Troisième point, c'est de mettre à disposition de toutes et tous des œuvres artistiques. Bref, une démocratisation totale de l'art.

L'art public poursuit donc un double objectif, que vous avez accepté avec ce règlement, soit mettre en valeur l'architecture du bâtiment et de promouvoir les arts en général pour toutes et tous

Nous sommes aux prémices du Pourcent culturel puisqu'une seule intervention artistique a été réalisée à ce jour à Yverdon-les-Bains et une autre est en cours. Au vu du nombre de constructions et de rénovations à venir à Yverdon, les Pourcents culturels vont participer à l'attractivité et au rayonnement de la Ville sur le plan architectural, urbanistique, culturel et social. Ils vont dynamiser culturellement et artistiquement l'espace public. Yverdon-les-Bains devrait ainsi devenir une Ville dynamique autour de l'art public qui est, rappelons-le, l'un des axes principaux de la politique culturelle de la Ville.

Maintenant pour ce qui est de la durabilité des œuvres. Pour rappel, l'article 9 du règlement du Pourcent culturel est : « Dans la mesure du possible, le jury sélectionne un projet respectueux de l'environnement et/ou qui s'inscrit dans une stratégie de préservation des ressources naturelles. ». Dans le modèle de cahier des charges, adapté pour chaque concours, les critères de jugement de la qualité d'un projet incluent d'ailleurs la durabilité.

Au vu de la situation actuelle et de l'urgence climatique, les futurs cahiers des charges de Pourcents culturels seront encore plus sensibles à cet enjeu vital, et ce dans les domaines suivants autour du bilan carbone des œuvres soit la provenance et choix des matériaux, les transports, la consommation énergétique et la durée de vie.

La durabilité est, dès à présent, un enjeu transversal qui est partagé par l'ensemble des services impliqués dans la réalisation d'un ouvrage et, par conséquent, d'un Pourcent culturel. Ainsi, les prochains Pourcents culturels ne pourront pas faire l'impasse sur cette préoccupation qu'ils reflèteront ou vers laquelle ils tendront.

Revenons maintenant au fond de la question qui est posée, soit de faire évoluer le règlement vers des œuvres qui a) thématise du réchauffement climatique et/ou b) participe à diminuer le réchauffement climatique ou ses effets.

Concernant le point a) soit des œuvres qui thématisent du réchauffement climatique. On ne peut pas faire ça. La liberté artistique prime. La politique ne doit pas influencer un choix artistique. Les artistes ne doivent et ne peuvent pas être pilotés par les politiciens, les politiques même si les buts sont louables. Nous devons garantir cette liberté d'expression.

Concernant le point b) soit des œuvres qui participent à diminuer le réchauffement climatique. Les artistes s'emparent de sujets de la société, mais ce n'est pas dans leur formation ni dans leur rôle et leurs compétences de réaliser des îlots de fraîcheur ou de lutter contre les invasifs, etc. On ne peut pas et on ne doit pas attendre ça d'eux.

Le Pourcent culturel a été créé pour encourager la création artistique, et non pas pour répondre aux défis de la transition écologique qui ne pourraient d'ailleurs être réglés par un seul pourcent des coûts de constructions. Il ne faut pas confondre art et construction. Le Pourcent culturel est un ajout sur un ouvrage existant, alors que la durabilité doit être intrinsèque aux projets architecturaux. La durabilité est donc du ressort des ingénieurs, des architectes et des professionnels du domaine.

En conclusion, la culture, les arts doivent avoir des démarches sensibles aux aspects environnementaux, mais ce n'est pas à la culture de payer le coût de la débâcle environnementale. L'enjeu se situe maintenant et plutôt d'inclure la durabilité dans les 99 % autres de la construction. Merci de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.6

Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (La péréquation intercommunale : quelle position pour Yverdon ?)

M. le Président Roland VILLARD :

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. le Conseiller Luca SCHALBETTER vous avez la parole.

Selon l'Union des communes vaudoises, les communes ont autant de besoins qu'elles ont de politiques à assumer. Tous les besoins des communes ne peuvent donc pas être pris en compte par la péréquation des besoins. Il existe des différences entre communes liées à la structure de leur population, à leur tissu économique, leur situation géographique et topographique, les catégories socioprofessionnelles de leurs contribuables, les choix politiques etc. Ces éléments soulignent la difficulté de trouver un système fiscal transparent et équitable.

Pour cette raison, le POP propose un système plus simple et équitable. Il s'agit du taux d'imposition unique dans toutes les communes vaudoises. Il est édifiant par exemple de constater que la valeur du point d'impôt par habitant d'Yverdon, 24.1 en 2020, comparé à celui d'une ville de taille presque similaire comme Nyon, 59.0 en 2020, varie du simple au double parce que les contribuables sont plus riches, ce qui permet ensuite à cette même commune de Nyon de proposer un taux d'impôts de 61, un taux de 14 points inférieurs à celui de notre Commune qui est de 75.

Un taux d'impôt qui agit comme un aimant pour les personnes les plus aisées. De plus, au vu de la capacité financière de ses habitants, la commune de Nyon aura sensiblement moins de prestations à financer. Ce cercle vicieux n'a jamais réussi à être enrayé avec les différentes péréquations proposées depuis 2003.

Les partisans du taux unique estiment que toutes les communes doivent pouvoir participer à l'élaboration du système qui déterminera leur fiscalité. Les initiants souhaitent donc soumettre l'idée d'un taux unique à la réalité de notre Commune d'Yverdon-les Bains et ainsi offrir l'opportunité à la Municipalité de se prononcer sur les éléments suivants :

- Première question : quelles seraient les conséquences pour les contribuables yverdonnois de l'introduction d'un taux unique, notamment pour les catégories de

contribuables suivantes : personne seule, couple sans enfant à charge, couple avec un enfant, couple avec deux enfants et selon quelques niveaux imposables (par exemple CHF 1'000.-, CHF 50'000.-, CHF 100'000.-, CHF 200'000.- et CHF 500'000.-).

L'UCV, dont Yverdon est exclu du comité, affirme que le taux unique signifierait la perte de l'autonomie communale ce qui est fortement contesté par les partisans. Pourtant, la Commune gère ses finances avec parcimonie et rigueur et néanmoins a une capacité financière très limitée.

- Selon la Municipalité, sur quoi repose l'autonomie communale aujourd'hui dans notre Commune et que pourrait-on faire pour la préserver et/ou l'améliorer ?
- Au vu des conséquences financières potentiellement importantes qu'entraîneront les réformes du système, comment notre Ville pense-t-elle pouvoir peser dans les futurs débats sur la péréquation ?
- Et la Municipalité envisage-t-elle de renforcer les contacts avec les villes qui rencontrent les mêmes problèmes que la nôtre afin d'établir des prises de position communes ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je réponds au nom de la Municipalité de la manière suivante aux différentes questions de M. l'interpellateur. Concernant la première question : quelles seraient les conséquences pour les contribuables yverdonnois de l'introduction du taux unique, notamment pour les catégories de contribuable suivantes – je ne vais pas les redire toutes maintenant. Alors la question étant formulée de cette manière, nous avons dû poser quelques hypothèses quant effectivement à la manière de calculer quel pourrait être l'impact. Ces hypothèses sont les suivantes :

Premièrement, c'est qu'on va partir du principe que les classes que vous nous indiquer sont des classes de revenus imposables donc CHF 1'000.-, CHF 50'000.-, CHF 100'000.-, CHF 200'000.- et CHF 500'000.- de revenus imposables. Nous avons dû faire une estimation de quelle était la fortune imposable, nous l'avons choisie à deux fois le montant du revenu imposable et puis, nous avons dû poser une hypothèse concernant l'éventualité d'un taux unique et ce taux unique, nous l'avons fixé en fonction de la moyenne pondérée des communes vaudoises. En 2021, le taux d'imposition moyen des communes vaudoises était à 67,6. Pour rappel, le taux d'Yverdon, à l'heure actuelle, est à 75.

Et donc, l'imposition d'un tel taux unique à Yverdon se traduirait par une baisse de 7,4 points du taux d'imposition communal, l'impôt cantonal et communal baisserait de ce fait de 3,3%. Il n'y aurait évidemment pas d'impact sur l'impôt fédéral direct pour celles et ceux, des contribuables, qui s'acquittent de cet impôt-là.

Qu'est-ce que ça signifie en termes d'économie fiscale pour les ménages yverdonnois ? Alors quel que soit le ménage qui aurait un revenu imposable de CHF 1'000.-, pas d'économie, parce que c'est un ménage qui ne paye pas d'impôts. Un ménage qui soit avec CHF 10'000.- de revenu imposable, en fonction du fait que c'est une personne seule gagnerait CHF 25.- par année, CHF 12.- par année pour une famille de 4. À CHF 50'000.- de revenu imposable, on a des chiffres respectifs de CHF 268.- et de CHF 173.-. À CHF 100'000.- de revenu imposable, l'économie pour une famille est de CHF 488.- et de CHF 691.- pour une personne seule. À CHF 200'000.- on passe à CHF 1'240.- et CHF 1'730.- et pour un revenu d'un demi-million de francs annuel, des économies qui s'échelonnent entre CHF 4'500.- et CHF 5'100.-. J'ai des tableaux là que je transmettrai évidemment au secrétariat de telle manière à ce qu'ils puissent être intégrés de manière complète dans le procès-verbal (*tableau non transmis au secrétariat*). Voilà pour la réponse technique, je dirais, à la première question.

La deuxième question - alors d'une part je vous remercie de votre appréciation quant au fait que vous estimez que la Commune gère ses finances avec parcimonie et rigueur, j'ai pas, à la lecture de la presse d'aujourd'hui, pas la conviction que ça soit entièrement partagé par l'intégralité de cette salle, mais je prends les compliments quand ils viennent - et puis je tiens à répondre un peu plus sérieusement de la manière suivante à la question de l'autonomie communale parce que c'est une question qui est vraiment intéressante.

À notre sens, l'autonomie communale se présente sous la forme d'une autonomie de décisions. En gros, nous sommes autonomes dans tous les domaines politiques où la Commune peut choisir d'intervenir ou de ne pas le faire typiquement. Et il y a toute une série de domaines dans lesquels on peut vraiment choisir d'intervenir ou de ne pas le faire, c'est notamment dans le domaine de la culture, dans le domaine des sports, dans le domaine du tourisme. Il y a toute une série de domaines où vraiment la Commune est tout à fait libre de s'engager ou de ne pas s'engager avec toute la force ou justement pas la force de le faire à ce niveau-là.

Il y a énormément de tâches qui sont déléguées par les instances supérieures et dont l'exécution revient à la Commune. Certaines de ces tâches, on a une grande autonomie dans l'exécution de ces tâches-là, c'est-à-dire qu'on a une tâche publique qui nous est dévolue, par exemple par le Canton ou par la Confédération, et puis nous avons une grande autonomie sur la manière dont nous remplissons cette tâche. Et puis, il y en a d'autres évidemment où l'autonomie est beaucoup plus faible, parce que les réglementations sont beaucoup plus fortes et c'est notamment le cas, si on veut prendre typiquement dans le domaine de la fourniture de bâtiments scolaires, dans le domaine de l'assainissement, de l'épuration où on a des normes et des règles qui se fixent à nous, où nous sommes en fait une autorité d'exécution, mais sans énormément d'autonomie réelle sur la manière dont nous devons exécuter nos tâches. Et donc, l'autonomie communale, avec ce qu'on a, avec les moyens que nous avons à disposition, c'est en gros choisir ce qu'on veut faire et comment on veut réaliser ces différentes choses.

Fiscalement, parce que finalement cette critique sur la perte d'autonomie communale c'est : quel est notre degré d'autonomie au niveau de la fiscalité ? Que ça soit en droit ou en fait. Parce que c'est là qu'il y a une critique qui est relativement forte. Nous avons voté, il y a maintenant deux mois je crois, l'arrêté d'imposition. Et l'autonomie fiscale elle est là en fait, le choix que la Commune a, c'est de voter chaque année son arrêté d'imposition et, en tout cas en droit, elle a la liberté et l'autonomie de choisir de baisser ou de monter ces différents paramètres, notamment le point d'impôt, mais pas seulement avec l'action des tâches.

On a eu le débat la dernière fois quand nous avons attaqué le degré d'imposition, on a vu qu'on est sur un point d'impôt où il y avait la proposition de l'UDC de le faire de manière extrêmement massive, 10 points d'impôt. Mais c'est intéressant de voir quels sont les flux financiers qui affectent la Commune d'Yverdon pour prendre cet exemple-là. La Commune, vous le savez, puisqu'on a maintenu le taux à 75 points, elle prélève 75 points d'impôt. Quand elle prélève, elle, 75 points d'impôt, le Canton, lui, en prend 150. La Confédération prend encore ailleurs, mais elle les prend dans le cadre de l'impôt fédéral direct puis de la TVA. On ne revient pas là-dessus. J'ai dit, la marge qu'on a sur ce 75, elle est peut-être d'un ou deux points. C'est des débats qu'on peut avoir au niveau de la hausse ou de la baisse des taux d'imposition, généralement ils sont de l'ordre d'un ou deux points.

Mais quand on prélève 75 points, la Commune d'Yverdon en reverse directement 18 à la participation à la cohésion sociale. Elle en verse 19 supplémentaires au fonds de péréquation et elle en verse encore 1,3 au fonds de péréquation policière. Ça veut dire que je touche 75 points d'impôt et avant même d'avoir fait quoi que ce soit avec, j'en ai déjà 40 qui sont partis ailleurs. Ils sont partis en gros soit au Canton, pour la PCS, c'est de l'argent en tout cas que les collectivités publiques ne voient plus. Je pense qu'on est, en tant que société, gagnant parce que c'est évident qu'il y a beaucoup de bénéficiaires de ces prestations qui vivent en Ville d'Yverdon et qui sont donc évidemment aidés par ce biais-là, mais nous, on ne le revoit pas. La péréquation évidemment on va en revoir un bout, j'y viens tout de suite, et donc on a 40 points qui partent comme ça et puis ensuite la Commune, derrière, va toucher en péréquation directe l'équivalent de 45 points à l'heure actuelle. Si on faisait le calcul total, elle devrait en toucher en fait 53, mais comme elle est plafonnée et l'on perd par ce biais-là 8 et puis, en plus des 45 points en péréquation directe, elle en touche encore 13 par le biais des fameuses dépenses thématiques dont on a parlé tout à l'heure.

Donc l'autonomie fiscale de la Commune, un ou deux points de taux d'imposition, il faut l'avoir en relation avec le fait qu'on lâche immédiatement en sortie 40 points l'impôt et qu'on en retouche par contre de l'autre côté environ 58. Et ça, ce sont des mécanismes qui nous échappent complètement, à la Commune, parce qu'ils sont entièrement décidés au niveau du Canton, au niveau des différentes instances qui règlent finalement ces différents flux financiers. Et donc on a, en tout cas en tant que Commune, pas d'influence sur ces choses-là, on y reviendra dans la

réponse évidemment à vos deux questions suivantes, sur comment on peut faire.

Et donc voilà, il faut voir l'autonomie fiscale qu'on peut avoir, un, deux, cinq points si on veut aller loin par rapport à ces flux-là et c'est pour ça que la Ville joue infiniment plus sa santé financière ou sa mauvaise santé financière dans les négociations qui se jouent au niveau des faïtières des associations communales et du Canton sur les réformes en cours notamment de ces mécanismes-là, plutôt que sur : est-ce qu'on monte ou est-ce qu'on descend d'un point ou deux notre taux d'opposition. Et c'est en cela que, d'une certaine manière, on a une autonomie fiscale qui est effectivement, à notre sens, très relative, mais qui ne dit rien par contre de l'autonomie réelle qu'on a en termes de décisions et des choix politiques qu'on fait avec les moyens qu'on a. Même si, effectivement, on n'a pas énormément de prises directes sur la définition de ces moyens.

Je réponds à votre troisième question : au vu des conséquences financières potentiellement importantes qu'entraîneront les réformes du système - alors ça, je vous confirme qu'elles sont effectivement potentiellement gigantesques - comment notre Ville pense-t-elle pouvoir peser dans les futurs débats sur la péréquation ? Alors, je fais un petit historique d'abord. Donc, c'est en novembre 2018 que le Conseil d'État a démarré une profonde révision de la péréquation intercommunale vaudoise avec comme principaux objectifs : la mise en place d'une future péréquation qui vise à être plus simple, plus transparente, à traiter plus équitablement toutes les communes (alors ça, vaste programme), à être plus stable et finalement plus facile à maîtriser.

La nouvelle architecture devrait présenter une péréquation des ressources, une péréquation des besoins, donc des charges, et des mesures particulières en faveur des périmètres urbains. Sur cette base, un nouveau protocole d'accord cantonal a été passé entre les communes et les cantons en 2020 sur la cohésion sociale. L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation était prévue pour le 1er janvier 2023, alors scoop, elle n'entrera pas en vigueur le 1er janvier 2023, on n'est même pas entré en phase de négociation, on est en train de simplement poser les prémices. Et donc, effectivement, la date de la mise en œuvre de cette nouvelle péréquation et de la négociation et bien, on est encore en plein dedans. Les travaux ont repris ou en tout cas les contacts entre les faïtières et le canton ont repris ce mois, au mois d'octobre, on n'a pour l'instant pas les résultats de ces premières démarches. La prochaine réunion du groupe des villes de l'UCV a lieu mardi prochain et c'est là qu'on aura un retour de l'Union des communes vaudoises par rapport à cette première reprise de contact de la législature sur le sujet de la péréquation.

Et l'objectif principal définit à ce jour était de séparer les mécanismes de péréquation utilisés pour la participation à la cohésion sociale de la péréquation directe. Actuellement, on a un gros mélange entre PCS d'un côté, ce qu'on appelait l'ancienne facture sociale, et la péréquation de l'autre et on se rend compte que, très probablement, il va falloir que le Canton injecte un peu de moyens dans le système péréquatif si on veut essayer de trouver un accord entre les différentes communes qui n'ont évidemment pas les mêmes intérêts les unes des autres dans ce domaine-là.

Comment nous on agit-là-dedans ? Comment on peut essayer de faire ? Alors on agit partout où on peut. Notre boursier communal M. Fabrice WEBER, il est impliqué tant niveau de l'UCV en tant que formateur et chargé de cours qu'au niveau du comité de l'association cantonale des boursiers communaux pour prendre part, finalement, à tous les groupes techniques qui sont en train, par le biais de l'administration, de mettre en place les différents mécanismes et il y va évidemment pour défendre en particulier la position des villes et en particulier celle d'Yverdon. Donc, il y a une position assez, je dirais, sans parler de position extrême, mais disons assez loin de la moyenne cantonale par rapport à ces questions-là et puis, il y a un groupe de réflexion qui est déjà actif sur la question de la péréquation qui se compose notamment du Directeur de l'UCV et les chefs des finances de la Ville de Lausanne et de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

En gros, qu'est-ce qu'on fait ? On se met partout où on peut. On agit dans tous les endroits où on peut faire porter le message, on s'agite, mais vraiment beaucoup, on profite de tous les endroits où on peut se trouver, c'est vrai, au Grand conseil, c'est vrai, au groupe des villes de l'UCV, on alerte notre faïtière, on n'arrête pas d'alerter notre faïtière, on vient d'écrire une lettre à notre faïtière pour lui dire qu'il y avait des problèmes avec la péréquation et sur les problématiques et je pense que ça finit par les agacer un peu d'ailleurs, mais on va continuer comme ça. On ne les lâche pas et ça porte quand même ses fruits. On a quand même des retours ou en tout cas, certaines des problématiques qui nous occupent et qui nous touchent commencent à être prises en compte dans ces questions-là et on va continuer à faire ce travail-là pour essayer de s'insérer dans tous les

groupes de travail. Quand c'est au niveau administratif par le biais de l'administration, quand c'est au niveau politique par le biais de nos représentants politiques et on essaye de faire ça et on le fait pas seulement d'ailleurs dans le domaine de la péréquation, mais aussi par exemple dans l'application du MCH2, qui est le nouveau modèle de comptabilité dans lequel le Canton doit se lancer et où Yverdon a de l'avance et peut là servir d'aide à d'autres communes et on construit des réseaux de solidarité de cette manière-là. Voilà en gros comment on s'y prend en tout cas à l'heure actuelle. Et puis, je reviendrai vers vous évidemment chaque fois qu'on arrivera à faire quelque chose d'autre.

Et puis ensuite, dernière question, la Municipalité envisage-t-elle de renforcer les contacts avec les villes qui rencontrent les mêmes problématiques que la nôtre afin d'établir des prises de position communes ? La réponse est oui, mais il faut y aller doucement. Parce que c'est une possibilité et ça réclame pas mal de pédagogie parce que le système de la péréquation, c'est une usine à gaz assez magnifique, on arrive à dépiater si on va dedans, mais il n'y a pas, c'est quand même relativement complexe, et donc il y a beaucoup de pédagogie à faire. Ce d'autant plus que, comme je l'ai dit, on est vu comme étant une Commune qui est quand même largement bénéficiaire des mécanismes de péréquation. Et les chiffres que j'ai donnés d'ailleurs tendent à aller dans ce sens-là, quand bien même nous sommes plafonnés à hauteur de 8 points. Donc oui, mais on fait attention parce qu'on ne pourra pas se baser que sur les communes qui vivent les mêmes problèmes que nous, il y en a, on n'est pas seul dans notre cas, mais évidemment on sait bien qu'il va falloir à la fin trouver un accord de compromis qui puisse si possible convenir à peu près à tout le monde et dans le « à peu près tout le monde », il faut absolument qu'il y ait Yverdon et c'est à ça que nous consacrons l'essentiel de nos actions dans ce domaine-là.

Je vous remercie de votre attention. J'ai conscience M. le Conseiller Ruben RAMCHURN que j'ai été extrêmement long une fois de plus, mais ça me passionne la péréquation, il ne faut pas me lancer-là-dessus. Je vous remercie.

M. le Municipal Christian WEILER :

Je serai plus bref, je vais ajouter un peu de complexité dans la problématique de la péréquation en ajoutant le problème du financement de la sécurité des Vaudois puisqu'aujourd'hui, on le sait, les villes supportent une grande partie de ce financement. Les communes délégatrices qui payent deux points d'impôts ne permettent pas effectivement à la gendarmerie de pouvoir faire sa mission. C'est aujourd'hui démontré, les villes ont - et on partage ce problème avec toutes les grandes villes - payent aujourd'hui un lourd tribut financier à la sécurité et payent en plus 1,3%, tel qui vous a été présenté. Ce qui n'est, aujourd'hui on le sait, pas juste donc plutôt que de faire un système simple que pour la police, aujourd'hui il est prévu de l'ajouter dans l'usine à gaz de la péréquation ce qui ne va évidemment pas simplifier les choses et va rajouter apparemment un peu de complexité de négociation, mais c'est aussi un point auquel la Ville est très attentive et auquel nous nous battons pour avoir une meilleure répartition du coût de la sécurité des Vaudoises et des Vaudois. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.7

Une question de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (La cérémonie d'accession au Conseil d'État de citoyens yverdonnois)

Comme il est de coutume, les autorités d'Yverdon-les-Bains ont organisé en date du 15 septembre 2022 une fête en l'honneur de M. Vassilis VENIZELOS, nouveau Conseiller d'État et citoyen de notre Ville. Une tradition importante à laquelle je suis personnellement attaché, qui permet notamment aux habitantes et habitants de notre Ville de se retrouver pour passer un moment convivial.

Selon le 24 Heures du 14 septembre dernier, cette cérémonie a coûté près de CHF 50'000.- pour notre Ville. À titre de comparaison c'est CHF 20'000.- de plus que ce qu'a déboursé la Ville de Lausanne pour fêter sa nouvelle Conseillère d'État.

Je me permets donc de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Sur le budget total de la manifestation, combien était consacré à la partie officielle à laquelle n'était pas convié la population yverdonnoise ?
- Pour quelle raison cette partie était réservée à un cercle restreint d'invités ?
- La Municipalité est-elle en mesure de transmettre au Conseil communal les comptes détaillés de la manifestation ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je vous promets que je vais faire beaucoup plus court cette fois-là. Le budget total, je reprends les questions directement : sur le budget total de la manifestation combien a été consacré à la partie officielle à laquelle n'était pas conviée la population yverdonnoise ? Le budget total et les comptes totaux, et ça je réponds directement à la troisième question, le tableau on le transmettra évidemment pour le PV de l'assemblée du Conseil communal d'aujourd'hui – le total général s'est élevé à CHF 54'012.05.

Sur cette somme-là, on peut considérer que CHF 8'397.- ont été consacrés à la partie qui concernait le Théâtre Benno Besson donc la partie que vous qualifiez de fermée, contre CHF 45'615.- dévolus à la partie place Pestalozzi, cortège et donc la partie ouverte à l'ensemble de la population. Donc un rapport je dirais de l'ordre d'environ 15% pour la partie « privée », même si ce n'est pas le bon terme, et environ un peu plus de 80% pour la partie publique.

La raison pour laquelle nous avons dû procéder de cette manière-là, c'est qu'une invitation de ce type-là répond à toute une série de protocoles. Il faut inviter évidemment tout le Conseil d'État, l'ensemble du Grand Conseil (150 députés), les représentants des différentes administrations de l'État, les Municipalités des 70 communes du district parce qu'elles participent...

Enfin voilà, c'est aussi une fête qui est faite au nom du district et vous faites ça au Théâtre Benno Besson et qui a lui 550 places et en fait, on se rend compte très très vite qu'avec simplement les invités officiels on remplit le théâtre, raison pour laquelle on a concentré, et c'était la volonté tant de la Ville d'ailleurs que du jubilaire, c'est-à-dire de M. le Conseiller d'État Vassilis VENIZELOS, de faire cette cérémonie le plus brièvement possible et avec le moins de frais possible à l'intérieur du TBB, avant de l'ouvrir à l'ensemble de la population.

Je crois que j'ai déjà répondu à la question 3. Je crois et en tout cas dans le PV vous aurez un descriptif précis des dépenses complètes. Je ne vais pas vous faire le tableau maintenant, j'ai promis d'être bref, pour une fois je m'y tiens. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Je remercie M. le Syndic pour ses réponses. Je continue à penser que la partie officielle aurait pu être ouverte à tout le monde, par exemple en se déroulant sur la place Pestalozzi ou en trouvant d'autres solutions que celle du Théâtre Benno Besson, mais je vous remercie pour vos réponses et peut-être que si vous m'écoutez et bien je formule le vœu que pour les prochains Conseillers d'État de notre Ville, la partie officielle soit accessible à tous les habitants de notre Ville. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.8

Une question de Mme la Conseillère Anne-Carole LEIBACHER (Qu'advient-il des arbres coupés ?)

Oui, les arbres font partie de notre patrimoine et devraient être protégés, tout comme nos anciens monuments. A titre de comparaison, le plus vieil arbre individuel du Monde, jusque-là connu, était âgé de 5'062 ans et le plus vieux monument de 6'872 ans. Il faut plus de cent ans pour qu'un arbre devienne mature, certains d'entre eux continueraient leur croissance au-delà.

Notre organisation sociétale implique l'abattage régulier des arbres, alors qu'ils mettent si longtemps à pousser. S'il faut plus ou moins accepter cet état de fait, nous devons cependant être conscients, que nous avons besoin d'un certain nombre à l'état adulte. C'est la raison pour laquelle, en attendant d'autres solutions, que nous devrions rechercher au plus vite, il faudrait équilibrer l'utilisation de toutes les matières premières disponibles, sans oublier le nucléaire, car aucune ne se renouvelle si facilement et rapidement que nous le voudrions.

Force est de constater que bon nombre d'arbres qu'ils soient de ville ou de campagne, sont coupés et remplacés, alors qu'ils représentent beaucoup pour les citoyens et notre faune.

Dans le but de leur sauvegarde, je souhaiterais obtenir réponses à mes quelques questions :

- Qu'advient-il des arbres coupés ? Sont-ils vendus ? Si oui, quel est le prix demandé et sur quels critères (m3, Kg, diamètre, longueur, essence, espèce et qualité) ?
- Existe-t-il un document de référence ? Lequel ?
- Y a-t-il un ou des contrats avec XY, afin de fournir du bois annuellement (quantité définie ou non) ?
- Quel est le revenu effectif de la vente de ces arbres, toutes espèces confondues, annuellement et pour ces 10 dernières années ?
- Les recettes annuelles sont-elles prévues pour être stables d'année en année ?

Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Nous ne pouvons qu'abonder dans votre sens. Les espèces végétales remplissent de multiples fonctions écosystémiques précieuses et sont particulièrement importantes en milieu urbain et ça ne se résume pas qu'à l'ombrage. La végétation est bénéfique pour la production d'oxygène, la captation du CO2, la filtration de l'air, la gestion des eaux ou encore la régulation thermique. Mais plus importante encore, les arbres jouent un rôle essentiel pour favoriser la biodiversité en permettant notamment le déplacement de la faune par la mise à disposition de zones relais intermédiaires dans les corridors écologiques. À cela s'ajoute les très grandes valeurs sociale, historique, symbolique, paysagère et décorative qui sont rattachées à la présence de l'arbre et, arrivé en fin de vie, l'arbre permet aussi d'approvisionner les centrales de chauffage à distance et les scieries.

Tout le bois prélevé ou récolté est soit laissé sur place pour la biodiversité lorsque cela est possible, soit utilisé ou vendu pour différentes missions selon les propriétés liées à son essence, son âge, son état sanitaire. Le bois peut être utilisé pour du mobilier urbain, la construction de table de pique-nique, de banc, de barrières ou de jeux en bois. L'utilisation de ce bois permet d'assurer au maximum un circuit court et une production locale. La Ville ne prélève jamais plus que l'accroissement annuel de nos forêts, soit 2'000 m3 par année au maximum.

Le prix de vente ou le coût de l'élimination par valorisation énergétique varie en fonction de l'offre et la demande du marché, en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques propres. Le marché suisse du commerce du bois brut fixe les règles de cubage des bois. En moyenne, la vente de bois permet une recette d'environ CHF 110'000.- par année pour la Ville. Les recettes sont assez stables d'années en année étant donné que les quantités de bois sont définies selon un potentiel prévu par un plan de gestion des forêts. Elles fluctuent toutefois en fonction du marché économique du bois.

En tant que propriétaire de 350 hectares de forêt en zone urbaine et en milieu forestiers, la Ville a donc à cœur de maintenir son patrimoine vert le plus longtemps possible, soit en bonne santé et de valoriser le plus durablement possible en circuit court. Il est important de rappeler que les arbres ne sont jamais renouvelés sans analyse multi-critères par des experts et ne sont aucunement abattus par plaisir ou par opportunisme technique. Effectivement, la gestion du patrimoine arboré par la Ville vise leur maintien le plus longtemps possible.

L'exemple le plus récent est celui du séquoia à la place Bel-Air. Les renouvellements sont de ce fait induits par la présence de maladies, un état de sénescence avancée, une blessure, une

instabilité ou un stress hydrique comme c'est le cas cette année.

De plus, la demande de crédit faite dans le cadre de la stratégie de végétalisation qui vous sera prochainement soumise pour une demande d'approbation permettra d'augmenter le nombre d'arbres plantés et par conséquent de renforcer la résilience de notre territoire face au changement climatique. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Anne-Carole LEIBACHER

Juste pour vous remercier pour vos réponses, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.9

Une question de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Le suivi du programme « Réutilisons » et de la campagne « Anti-Littering »)

Une étude de l'OFEV en 2011 indiquait que les deux principales sources de déchets sauvages dans l'espace public sont pour 66% les cigarettes et 16% les déchets des emballages des repas à emporter. En plus des impacts esthétiques et écologiques, des impacts économiques conséquents sont à déplorer, avec des coûts au niveau de la Suisse estimé à CHF 200'000'000.- et associés au nettoyage des espaces publics.

L'évolution du littering est sujet à la dynamique des pratiques de consommation et de divertissement. Depuis 2011, avec la crise covid et la fermeture des restaurants, l'utilisation des ventes à l'emporter a augmenté ainsi que la présence des déchets laissés dans les espaces publics.

Le 22 août 2017, l'Agenda 21 de la Ville d'Yverdon-les-Bains lançait le programme « Réutilisons », invitation à la population à privilégier les emballages réutilisables pour les repas à l'emporter. Actuellement, 7 établissements et 3 food trucks sont listés sur le site internet. Plus récemment, il y a un an, la Municipalité lançait une campagne anti-littering à Yverdon-les-Bains à travers 5 affiches et une vidéo.

Voici mes questions concernant le programme « Réutilisons » :

- Qu'en est-il de cette action lancée par l'Agenda 21 ?
- Avez-vous un retour des restaurateurs et des usagers ?
- Quels étaient les objectifs et ont-ils été atteints ?
- Que pensez-vous faire pour développer à plus grande échelle ces bonnes pratiques et les rendre usuelles ?

Concernant la campagne anti-littering :

- Avez-vous un retour des usagers sur cette campagne ?
- Est-ce que les services en charge de l'entretien des espaces publics de la Ville d'Yverdon ont observé une diminution des déchets sauvages ?
- Quels étaient les coûts associés au littering à Yverdon-les-Bains et ont-ils diminué à la suite de cette campagne ?
- Quelles sont les prochaines étapes ?

Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je vais pour ma part répondre aux questions concernant la campagne « Réutilisons » menée par la cellule durabilité, puis ma collègue reprendra le flambeau pour la campagne anti-littering menée par STE.

Alors donc quelques mots pour replacer cette action « reCIRCLE » ou « Réutilisons ». Alors effectivement le 22 août 2017, l'Agenda 21 - à l'époque l'Agenda 21 - lançait une action de sensibilisation pour diminuer les déchets de plats à l'emporter en invitant à privilégier le réutilisable avec la campagne : « c'est dans une boîte qu'on emballa ». Par une action de sensibilisation positive et un peu décalée, c'était une invitation à agir en favorisant la rencontre entre restaurateurs et clients. La campagne s'est déclinée en plusieurs actions selon les publics cibles, 4 publics cibles en fait.

Les premiers les restaurants. L'idée était de les inviter à accepter les emballages réutilisables en mettant une affichette dans leur établissement, mais aussi en leur proposant des emballages réutilisables notamment en testant le système suisse appelé reCIRCLE. Deuxième public cible, les clients. Et là, l'idée c'était de les toucher via une campagne d'affichage publique, mais aussi sur les réseaux sociaux, les transports publics et à différents stands. Troisième public, c'était auprès du personnel communal car en tant que client avec une sensibilisation... Pardon, je reprends ce que je viens de dire : nous avons fait une mesure auprès du personnel communal en tant que client avec une sensibilisation ad hoc et une mise à disposition d'une centaine d'emballages réutilisables dans les cafétérias des services. Quatrième public cible, les écoles. En outre une collaboration avec COSEDEC, des actions de sensibilisation ont eu lieu dans les établissements primaires et secondaires.

Concernant l'atteinte des objectifs. L'action se voulait être une invitation aux restauratrices et restaurateurs à proposer et accepter les emballages réutilisables et aux clients de les choisir ou d'en apporter. Le lancement a été très positif avec 7 établissements et 3 food trucks qui ont participé à l'action et d'autres qui s'étaient greffés dans les semaines suivantes. Sur les clients nous n'avons pas eu de retour quantitatif, mais les échos des restaurateurs étaient positifs.

Pour l'action interne à l'administration, celle-ci a été très positive car on peut relever une mise en place d'utilisation de contenus réutilisables sur le long terme.

Alors aujourd'hui qu'est-ce qu'il se passe ? L'action à ce stade est terminée, mais quand on se balade en ville et qu'on voit les petites boîtes violettes, on ne peut s'empêcher de sourire. Aujourd'hui, à Yverdon, selon les informations de l'entreprise reCIRCLE, il y a 11 restaurants qui proposent leur emballage réutilisable. Nous savons également que d'autres restaurants ne proposant pas des produits reCIRCLE acceptent les emballages réutilisables apportés par les clients. En bref, nous étions satisfaits de l'action. Pour nous, l'objectif était/est atteint. L'invitation à agir et favoriser la rencontre a donné satisfaction. Il y avait le souhait de réactiver la campagne et de l'élargir, mais nous avons dû prioriser nos actions, nos projets et notamment, et vous le savez, surtout le Plan Climat actuellement. Voilà, je cède la parole à ma collègue Brenda TUOSTO.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Concernant la campagne anti-littering menée à l'été 2021, elle se voulait joliment choquante en se basant sur cinq images qui présentaient des lieux emblématiques yverdonnois délaissés de toute activité de nettoyage et accompagnée du slogan « chaque geste compte et adopter les bons réflexes ».

La Municipalité souhaite ainsi faire prendre conscience de l'importance d'une bonne gestion des déchets, de la propreté urbaine et compte sur le soutien de la population afin de mettre en évidence les dégâts causés par le littering. L'opération de communication s'est donc voulue inclusive et encourageante et les retours sur le monitoring ont été plutôt positifs.

Chaque année en Suisse, quelques CHF 52'500'000.- sont dépensés pour le ramassage des mégots. Ces déchets peuvent entraîner des pollutions de tous types avec un impact environnemental considérable, on ne le dira jamais assez. Quelques statistiques, mais sans le talent de notre Syndic : à l'échelle communale, il est désormais possible de chiffrer et d'identifier les typologies de déchets. Grâce à un essai pilote que nous mis en place avec une start-up, nous pouvons identifier les types de déchets. Sur une analyse de 9 mois, pour l'année 2022, ce sont plus de 811'000 cigarettes, plus de 15'000 canettes, plus de 15'500 bouteilles en verre et en PET ou encore 12'000 masques qui ont été détectés sur le domaine public. Les coûts de maintien de la propreté urbaine restent toutefois stables depuis plusieurs années de suite et s'élèvent à environ CHF 260'000.- par année. A noter que les déchets de littering sont très dépendants de la météo

qui influence sur l'usage du domaine public.

Malgré ces chiffres importants, le taux de propreté globale n'est pas des plus alarmants et peut être même jugé plutôt bon, mais on ne le répètera jamais assez, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. La quantité de déchets à la source pousse les autorités à réagir et sensibiliser sans cesse tout un chacun sur cette problématique qui cause de nombreux risques environnementaux et sanitaires.

Cette campagne fait aussi écho au postulat « Ville zéro mégot » déposée par M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI en janvier 2020. C'est dans ce cadre que la Ville d'Yverdon-les-Bains mène des opérations régulières de communication ayant pour but de sensibiliser la population au littering afin de ne jamais relâcher l'effort pour que nous puissions toutes et tous vivre dans un environnement urbain et naturel sans pollution.

Et j'ai bientôt fini, il est toujours important de pouvoir rappeler l'importance d'adopter les bons gestes au quotidien afin d'éviter les impacts environnementaux sur la biodiversité, sur l'espace public. Au vu des résultats obtenus et de la nécessité de maintenir une bonne conscientisation environnementale, d'autres campagnes de sensibilisation sont prévues ces prochains mois, ces prochaines années. Je vous remercie pour votre attention.



13.10

Une question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Les séances du Conseil communal)

J'avais donc souhaité envoyer un courrier à notre Président du Bureau du Conseil ainsi qu'au Bureau et j'ai souhaité qu'il soit lu au Conseil. Il me semble bien d'ailleurs que ce courrier, que j'avais envoyé le 30 septembre 2022, soit toujours d'une brûlante actualité.

M. le Président, Madame la Vice-présidente. Le temps passe, les présidents se succèdent et les séances continuent, hélas, de se ressembler également dans leur durée. Face au nombre impressionnant de démissions de Conseillères et Conseillers communaux démotivés, fatigués - il y en a plusieurs qui sont déjà partis d'ailleurs – découragés et entendant tous ceux et celles qui menacent de faire de même si les séances continuent de s'éterniser presque systématiquement jusqu'à minuit, je vous saurais gré de mettre tout en œuvre, avec le soutien de votre bureau, pour y palier.

J'ose quelques propositions pour tenter d'aller dans le sens d'écourter, tant que faire se peut, les séances.

- Première proposition : les conclusions des préavis pourraient, sauf avis-contraire, être systématiquement votée en bloc, ce qui n'est pas toujours le cas.
- Ensuite rappeler à chacun et chacune que, comme précisé dans le guide des bonnes pratiques, les dépôts de texte ne doivent pas dépasser la page A4 et que plus courte est l'intervention, meilleure elle est.
- En 3 : une pause de 5 à 10 minutes est amplement suffisante et devient même inutile si la séance s'achève plus tôt.
- En 4 : les questions reportées pour cause d'absence pourraient être considérées comme caduc après le deuxième report.
- En 5 : il pourrait être décidé que la cloche de fin teintera dorénavant à 23h00.
- 6 : Et pourquoi ne pas réfléchir, à nouveau, à la diminution du nombre de Conseillers communaux ou bien, j'ose peut-être suggérer au scandale, que les débats ne soient plus télévisés et ainsi, oh miracle, les séances n'étant plus une tribune servant les égos individuels, s'achèveraient dès lors à 21h. Je dis ça, je ne dis rien.

Je laisse le Bureau trouver les idées qui lui sembleront les plus efficaces et je vous remercie.

M. le Président Roland VILLARD :

Merci Mme la Conseillère. Il me semble que c'est un peu le Bureau qui est interpellé. Alors je ne vais pas vous développer une réponse longue pour éviter aussi de perdre du temps. Je veux juste vous dire qu'on en a parlé, à notre dernière séance de Bureau. On va remettre certains points sur la table et on a contacté aussi les chef-fe-s de groupe pour des pistes et qu'on avait déjà eu cette discussion l'année passée. On s'était vu avec tous les chef-fe-s de groupe pour discuter des potentielles mesures qu'on pouvait prendre. Donc on est tous au courant, on est tous sensibles à cet état de fait, on a tous des problèmes pour aussi garder des gens et trouver des gens pour venir dans nos différents groupes, donc voilà. On y travaille, voilà ce que je peux vous répondre ce soir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.11

Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI et Consorts (Le local de l'association Pont de l'amitié)**M. le Président Roland VILLARD :**

M. le Conseiller Julien WICKI, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins, les conditions étant remplies, M. le Conseiller Julien WICKI vous avez la parole.

Cette interpellation d'abord, j'aimerais relever le fait qu'elle émane de tous les représentants politiques de la CCSI, de tout bord politique confondu et qu'elle est soutenue par les chef-fe-s de groupe de tous les groupes du Conseil communal. Cette interpellation a en partie déjà pu obtenir quelques premières réponses dans les faits, mais je pense qu'effectivement, pour que ce Conseil puisse être renseigné, je pense que c'est bien que la Municipalité puisse répondre aux deux questions que je posais.

Je me permets de vous présenter une version un tout petit peu ramassée étant donné l'heure et étant donné qu'effectivement un petit peu de temps s'est écoulé entre son dépôt et son traitement. Cette interpellation concerne l'association le Pont de l'amitié, une association qui est membre de la Commission Consultative Suisse-Immigrés et qui fait un travail exceptionnel depuis 6 mois. Elle fournit des biens de première nécessité aux réfugiés arrivés depuis peu d'Ukraine, leur fournit des informations sur les procédures administratives et leur offre un lieu où se retrouver et échanger.

En effet, en plus de ces distributions, l'association a organisé plusieurs fêtes et soirées en invitant aussi bien les réfugiés que la population de la région. Or, le local mis à disposition par la Ville ne leur permettra pas de passer l'hiver : peu chauffé, prenant l'eau par sa verrière, il va vite devenir inutilisable pour stocker des vêtements ou se réunir autour d'un thé. Il y a donc urgence à trouver un local temporaire permettant au Pont de l'amitié de faire son travail absolument nécessaire, elle qui reçoit encore entre 50 et 100 personnes chaque semaine. Et c'est avec ce sentiment d'urgence que les représentantes du Pont de l'amitié sont venues appeler à l'aide lors de la dernière séance de la CCSI le 3 octobre.

C'est pourquoi nous, représentants politiques au sein de la CCSI, avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Ville peut-elle mettre à disposition de cette association un local lui appartenant ou dont elle a le bail à brève échéance ?
- Si ce n'est pas le cas, peut-elle accorder une subvention extraordinaire à cette association pour lui permettre de louer un local à un privé ?

Des options étant apparemment déjà sur la table si nécessaire. Je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

L'association n'avait, jusqu'au dépôt de cette question, jamais signalé ces problèmes à la gérance

communale ni exprimé clairement le souhait de poursuivre son activité au-delà de fin octobre, échéance de la convention qui nous lie avec elle. Ayant eu connaissance de la situation au moment du dépôt de l'interpellation, donc début octobre, le Service des bâtiments a rencontré, le 6 octobre sur place, puis le 14 octobre dans ses locaux, pour confirmer la prolongation de la convention. Les Services des bâtiments et JECOS, accompagnés de M. Manuel DAS NEVES, Vice-président de la CCSI et d'un collaborateur de la gérance privée en charge des locaux mis à disposition, ont rencontré Mme PLYGUNOV de l'association Pont de l'amitié le 6 octobre.

Suite à la visite des locaux de la rue des Pêcheurs, des mesures seront prises par le propriétaire pour régler les problèmes d'infiltration d'eau et une entreprise a été mandatée pour régler le problème du chauffage. Nous avons reçu la confirmation cette semaine que le propriétaire allait réparer tous les éléments pour que les locataires soient dans de bonnes conditions.

Les services ont pu rassurer les locataires qu'ils resteraient à leur disposition autant que nécessaire. Tant du côté de l'association que du côté de la CCSI, il y a la volonté de faire quelques travaux, essentiellement de peinture dans ces locaux-là. Il a été convenu qu'une fois que les problèmes urgents réglés, une rencontre serait ensuite organisée pour définir ce qui peut être entrepris comme travaux sur le long terme afin que la collaboration puisse perdurer.

Enfin, il est nécessaire de rappeler ici que la gérance communale est à entière disposition et qu'elle est le point de contact en cas de problème. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je remercie très vivement la Municipalité pour d'une part sa réactivité et d'autre part pour sa réponse. Une réactivité qui s'inscrit vraiment dans la continuité de son action solidarité concernant les réfugiés d'Ukraine et qui va permettre, je l'espère, au Pont de l'amitié de réaliser son travail de terrain absolument nécessaire.

Et je peux vraiment insister sur une chose, c'est que tout ce travail de terrain forcément épuise les personnes bénévoles qui sont au front depuis des mois et des mois et j'espère qu'effectivement la Municipalité pourra leur fournir un accompagnement parce que ce n'est pas étonnant effectivement qu'elles aient eu de la peine à être proactives dans le contexte du renouvellement de ce local. Mais maintenant qu'effectivement le contact est établi et est solide entre les représentants de la Municipalité et l'association, j'espère qu'effectivement le dialogue pourra se faire au mieux pour les prochains mois. Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Donc c'est vrai que le Pont de l'amitié utilise ce local une demi-journée par semaine et la réflexion qui a eu lieu dans le cadre de la Commission Consultative Suisse-Immigrés et de voir dans quelle possibilité la CCSI pourrait également être partenaire et utiliser ce local pour d'autres associations membres de la CCSI. C'est pour ça que M. le Vice-président Manuel DAS NEVES était présent à cette séance et une réflexion est en cours pour permettre à d'autres associations d'utiliser ces locaux quand le Pont de l'amitié n'y est pas.

14. NOUVELLES INTERPELLATIONS, SIMPLES QUESTIONS ET VŒUX REPORTÉES

14.1

Une question de Mme la Conseillère Sally KONAN GASPARINI (Impliquer la population et les entreprises pour le développement du chauffage à distance)

Le marché de l'énergie est devenu un incertain compte tenu de la guerre Ukraine. Cette situation a pour corollaire l'augmentation du prix du gaz et du pétrole. Il devient alors urgent de développer non seulement des plans d'économie d'énergie, mais aussi des moyens de faire progresser la production locale d'énergie renouvelable, ainsi que sa diffusion.

La Ville le fait déjà avec ses projets de centrales solaires participatives. Un projet allie production locale et durabilité : le chauffage à distance. Au vu de ce qui précède, serait-il possible d'impliquer les habitants et les entreprises locales dans le développement et le financement de ce système sur

le même modèle que les centrales solaires ? Je vous remercie.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Merci pour votre question. La question du financement participatif pour les énergies renouvelables est effectivement une question sur laquelle la Municipalité et le Service des énergies s'est penchée. Le succès rencontré par les centrales solaires participatives nous encourage à en proposer d'autres à la population. Elles ont rencontré, pour chacune des générations de centrales photovoltaïques, un très grand succès et le mécanisme qui consiste à contribuer, financer, à prendre une part dans le projet et se retrouver au fil du temps rétribué sur la facture d'électricité par une déduction qui correspond au remboursement de l'avance du prêt et de la production photovoltaïque fonctionne très bien, c'est un mécanisme qui associe directement l'investissement participatif avec l'intérêt sur la facture.

Si l'on va sur d'autres mécanismes tels que le chauffage à distance, il y a un lien qui est plus lointain. Le chauffage à distance a pour client principalement des propriétaires d'immeubles qui, par l'intermédiaire des décomptes de charges, refacturent soit à des locataires soit éventuellement à des copropriétaires en PPE et donc il n'y a pas un lien direct entre la Commune, son Service des énergies et les consommateurs de chaleur, cela passe par l'intermédiaire des décomptes de charges.

Il nous apparaît donc, à ce stade, assez compliqué et purement disons financier d'envisager un financement participatif pour le chauffage à distance, mais ce n'est pas une option qui est complètement exclue au futur. Nous nous concentrons cependant à court terme dans le développement de proposition pour la population sur la production photovoltaïque. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Sally GASPARINI-KONAN :

Je voulais remercier le Municipal pour la réponse qui m'a convaincue en partie, mais je pense qu'on pourra revenir là-dessus. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une question de M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT (L'axe Floreyres-Bellevue)

Conformément à l'article 74 du règlement du Conseil communal, je souhaite poser la question suivante à la Municipalité.

Depuis plus de deux ans, divers aménagements routiers notamment des aménagements provisoires des arrêts de bus Travys ont été posés temporairement sur le tronçon chemin de Floreyres - route de Bellevue. Sauf erreur de ma part, de tels aménagements provisoires ont pour but de vérifier si les aménagements prévus répondent aux objectifs souhaités.

Maintenant, de très nombreux mois après, pour ne pas parler d'année, se sont écoulés et les services communaux ont très certainement pu se faire une idée des aménagements définitifs à apporter à ce tronçon.

Ma question. Nous le savons bien, le provisoire est bien souvent synonyme de presque définitif, mais cette affirmation ne doit en aucun cas être la règle dans le cas présent. Je souhaite dès lors savoir si la Municipalité entend prochainement faire effectuer les travaux pour rendre à ce cheminement un aspect plus achevé ? Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Le projet de réaménagement de la rue Bellevue-Floreyres se fait en deux temps. La première c'est la sécurisation de l'arrêt de bus qui va se faire d'ici décembre de cette année, avec un changement de la ligne de bus et puis le réaménagement complet qui demande une introduction de la zone 30 et donc de mesures constructibles pour sécuriser et garantir la vitesse à 30 km/h devra se faire

dans le cadre d'un projet LRou qui va prendre plusieurs années effectivement. Et donc, il faut prévoir ça plutôt pour 2024-2025 pour la réalisation complète, mais en revanche des sécurisations ponctuelles vont être faites dès décembre de cette année. Je vous remercie.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Je tiens à remercier Mme la Municipale pour sa réponse, j'aurais juste un petit complément à apporter au sujet d'une question que j'ai posée, il y a quelques mois déjà. Lors de la séance de notre Conseil en avril dernier, j'ai posé deux questions : la première a obtenu réponse en mai et juin de cette année, mais la seconde est, sauf erreur de ma part, toujours sans réponse municipale.

Je renvoie donc notre Exécutif au procès-verbal de la séance du 7 avril dernier dudit PV, pages 399 et 400, qui sont l'article 73 alinéa 3 du règlement. Notre Conseil aurait dû obtenir réponse en mai dernier. Je réitère par conséquent ma demande de réponse en souhaitant une mise en œuvre avant la prochaine saison touristique, celle de cette année est manifestement passée. Je vous remercie.

Clôture

M. le Président Roland VILLARD :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun et chacune de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 20h00.

Il est 23h55, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Roland VILLARD

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe